Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2025.06.20 15:58:30 +02'00'

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le 20/06/2025
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MARDI 10 JUIN – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION PVD/10-06-2025/Q12

Date de convocation : 4 Juin 2025

Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjoints au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, M. DECALION Ismaël, Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents ayant donné procuration :
Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie : procuration à M. POULAIN Bernard
Mme BERANGER Agnès : procuration à Mme TRIOUX-COURBET Sandrine
Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. BONIFACE Didier
M. BALEDENT Matthieu : procuration à Mme MATON Audrey
Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane

Membre absent :

Est désigné secrétaire de séance : Mme VERNET-DEMARQUE Ophélie

---

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION ORT (OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES) RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN – APPROBATION

Madame Martine DAUCHET, Conseillère Municipale, expose :

La convention ORT pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis, la Ville de Caudry, la Ville du Cateau Cambrésis et la Ville d'Avesnes les Aubert a été signée le 7 juillet 2023.

Depuis cette date la Ville de Caudry a été à l'origine de plusieurs évolutions de fiches actions Petites Villes de Demain issues de la convention originelle. Des nouvelles fiches actions ont aussi été construites entre les services de la Ville et les élus du conseil municipal de Caudry, notamment lors du COPIL « point d'étape projets Petites Villes de Demain » du 28 janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Cet avenant à la convention ORT récapitule l'ensemble des fiches actions nouvellement créées et celles qui ont bénéficié d'évolutions concernant la Ville de Caudry.

Les fiches actions nouvellement créées pour la Ville de Caudry depuis la signature originelle de la convention ORT sont (il n'y a pas eu de modifications sur toutes les fiches actions) :

- Fiche action n°19 : Mise en place de boîtes à livres en libre service
- Fiche action n°20 : Création d'un espace (ou local) destiné à la location de vélos au sein de l'office du tourisme
- Fiche action n°21 : Recrutement d'un guide conférencier pour la réalisation de visites guidées du patrimoine historique de Caudry et signalétique touristique physique numérique
- Fiche action n°22 : Appui ingénierie projet lieu hybride Transvaal : mise en place d'une étude de faisabilité et préfiguration terrain extérieur
- Fiche action n°23 : Participation de la Ville de Caudry au festival Vidéo Mapping Hauts de France édition 2026
- Fiche action n°24 : Installation d'un module à casiers fermiers
- Fiche action n°25 : Participation de la Ville de Caudry au programme Mon Centre-Ville a un incroyable commerce
- Fiche action n°26 : Création d'une application pour porter à la connaissance des consommateurs de Caudry les événements commerciaux et culturels locaux
- Fiche action n°27 : Étude en potentialités de mutabilité du foncier résidentiel et commercial vacant
- Fiche action n°28 : Mise en place d'un cycle de balades thermiques habitat

Les fiches actions ayant bénéficié d'évolutions sont :

- Fiche action n°1 : Création de la balade urbaine caudrésienne
- Fiche action n°3 : Réalisation des œuvres du festival street art
- Fiche action n°4 : Aménagement d'un jardin sauvage à vocation pédagogique dans le Bois Thierry
- Fiche action n°6 : Implantation d'hébergements insolites au Val de Riot
- Fiche action n°7 : Création de liens entre les cheminements doux (cyclables et piétons)
- Fiche action n°29 : Mise en place d'une OPAH RU pour le centre-ville de Caudry

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature par Monsieur le Maire de l'avenant à la convention ORT relative au programme Petites Villes de Demain, ci annexé, et d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Frédéric BRICOUT

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Le secrétaire de séance,

Ophélie VERNET-DEMARQUE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
20 JUIN 2025

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Convention-cadre Petites Villes de Demain 2023-2026 valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Avenant n°1 à la convention initiale

Mai 2025

Partenaires signataires

PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis, ci-après désignée CA2C, représentée par son président Monsieur Serge Siméon, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en,

La Ville de Caudry représentée par son Maire Monsieur Frédéric Bricout, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 10/06/2025.

ci-après les « collectivités bénéficiaires »,

d'une part,

ET

L'État représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai, Monsieur Fayçal DOUHANE, ci-après désigné par « l'État »,

Ci-après, les « partenaires financeurs »,

d'autre part,

La **Banque des Territoires** représentée par Monsieur Olivier Sichel, Directeur de la banque des territoires

La **Région Hauts-de-France** représentée par M.Xavier Bertrand, Président de la Région Hauts de France.

Le **Département du Nord** représenté par M.Christian Poiret, Président du Département du Nord.

AINSI QUE

L'ensemble des partenaires locaux pouvant être mobilisés pour la mise en œuvre des actions retenues, soit :

- L'Agence de Développement et d'Urbanisme (ADU) Sambre-Avesnois Hainaut Thiérache,
- Le syndicat mixte du Pays du Cambrésis,
- L'EPF des Hauts-de-France,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Nord

Vu la signature de la convention-cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire entre la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis, le centre de la ville principale de Caudry et les communes volontaires d'Avesnes-les-Aubert et Le Cateau-Cambrésis qui a eu lieu le 7 juillet 2023,

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Vu les évolutions souhaitées par la commune de Caudry et la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis suite à l'évolution de leurs projets respectifs,

Il est convenu ce qui suit,

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet l'intégration de 12 nouvelles fiches-actions pour la commune de Caudry, et deux nouvelles fiches-actions pour la CA2C. Elles sont sans incidence sur le périmètre de l'ORT préalablement défini.

L'avenant n°1 a également pour objet l'actualisation des fiches-actions qui avaient déjà été intégrées à l'ORT en 2023, faisant l'objet d'une mise à jour au regard de leur maturité et de l'évolution des actions.

L'ensemble du plan d'action sera donc ajusté dans le corps de l'avenant et seront annexées au document les fiches-actions, ainsi que la maquette financière des actions de la commune.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est effective à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 mars 2026, date de fin du programme. Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et impacts. Elle pourra être prorogée par accord des parties.

Article 3 : Le territoire : présentation, enjeux et orientations stratégiques

La stratégie de territoire reste la même, les nouvelles actions relatives à la revitalisation du centre-ville de Caudry ne viennent pas bouleverser le projet de territoire présenté dans la convention initiale.

Article 4 : Les communes lauréates : présentations, enjeux et orientations stratégiques

4.2 Les enjeux de l'ORT pour la commune de Caudry

Les nouvelles actions s'intègrent dans le diagnostic présenté dans le document.

Certaines actions font l'objet d'un changement de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Caudry et la CA2C, ainsi les orientations stratégiques de l'axe 2 « Favoriser les modes de déplacements alternatifs dans un cadre de vie souhaitable, soutenable et inclusif » sont légèrement réajustées.

Le plan stabilisé se formalise ainsi :

1) Rendre au centre-ville sa fonction de lieu de vie par l'amélioration de l'habitat, et le développement du commerce de proximité

1.1 Améliorer le parc immobilier privé du centre ancien afin de le rendre plus attractif via un dispositif de l'ANAH
1.2 Adopter une politique incitative de rénovation énergétique vis à vis des acteurs privés (propriétaires, SCI, agences immobilières...)
1.3 Adopter une politique d'acquisition rénovation pour les logements situés aux étages des cellules commerciales du centre-ville afin de favoriser leur remise sur le marché
1.4 Inciter les investissements immobiliers à but de rénovation et de création de logements et d'activités au sein du périmètre ORT par des outils juridiques, financiers, fiscaux et financiers avantageux
1.5 Favoriser par l'aménagement la fréquentation du parcours marchand en cœur de ville

2) Favoriser les modes de déplacement alternatifs dans un cadre de vie souhaitable, soutenable et inclusif

2.1 Encourager les modes actifs et la valorisation des espaces publics via l'aménagement du territoire pour des trajets facilités
2.2 Accompagner la transition écologique de la commune par les usages, les services et la réglementation

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

2.3 Intégrer une logique de renaturation progressive du cœur de Ville dans les projets, via une structure de continuités écologiques concernant les îlots verts
2.4 Accompagner la transition énergétique et le déploiement des sources d'énergie renouvelables

3) Faire rayonner davantage le territoire via une stratégie de mise en tourisme patrimoniale

3.1 Mettre en place une stratégie de marketing territorial axée sur le patrimoine local (terroir, savoir-faire)
3.2 Utiliser le prisme de la culture pour capter les flux touristiques et excursionnistes hors de l'aire d'attraction de la Ville
3.3 Développer les points d'intérêt et les hébergements afin de développer une offre inédite sur le territoire
3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques (NTIC, slow tourisme)

Article 5 : Les orientations stratégiques partagées des communes lauréates

5.1 Plan d'actions

Les actions du programme pour la commune de Caudry

Le tableau illustrant la priorisation du plan d'actions avait été réalisé avant le démarrage opérationnel des actions. Ainsi, depuis la signature de l'ORT en 2023, certaines actions ont évolué, mûri et de nouvelles ont été mises en place et validées en comité de pilotage en présence d'élus et d'agents de la Ville. La priorisation des actions a donc évolué au fil du temps et chaque fiche-action en annexe recense son niveau d'avancement opérationnel. Nous proposons ainsi de ne pas afficher de tableau réactualisé de celle-ci. Le calendrier des actions en article 5.3 présentant l'ordonnancement de l'ensemble du plan d'actions et sa priorisation dans le temps sera cependant réajusté dans l'avenant.

Nous proposons dans cette partie de remplacer le plan d'actions inscrit et la cartographie des projets par les éléments présentés ci-dessous.

5.2 Périmètre de l'ORT

Caudry

A ce stade, il n'est pas prévu de modification du périmètre de l'ORT. En cas de déclenchement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU et par souci de compatibilité avec la Convention d'ORT, la Ville se réserve la possibilité de faire évoluer ce périmètre ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Liste des actions :

Fiches actions Ville de Caudry

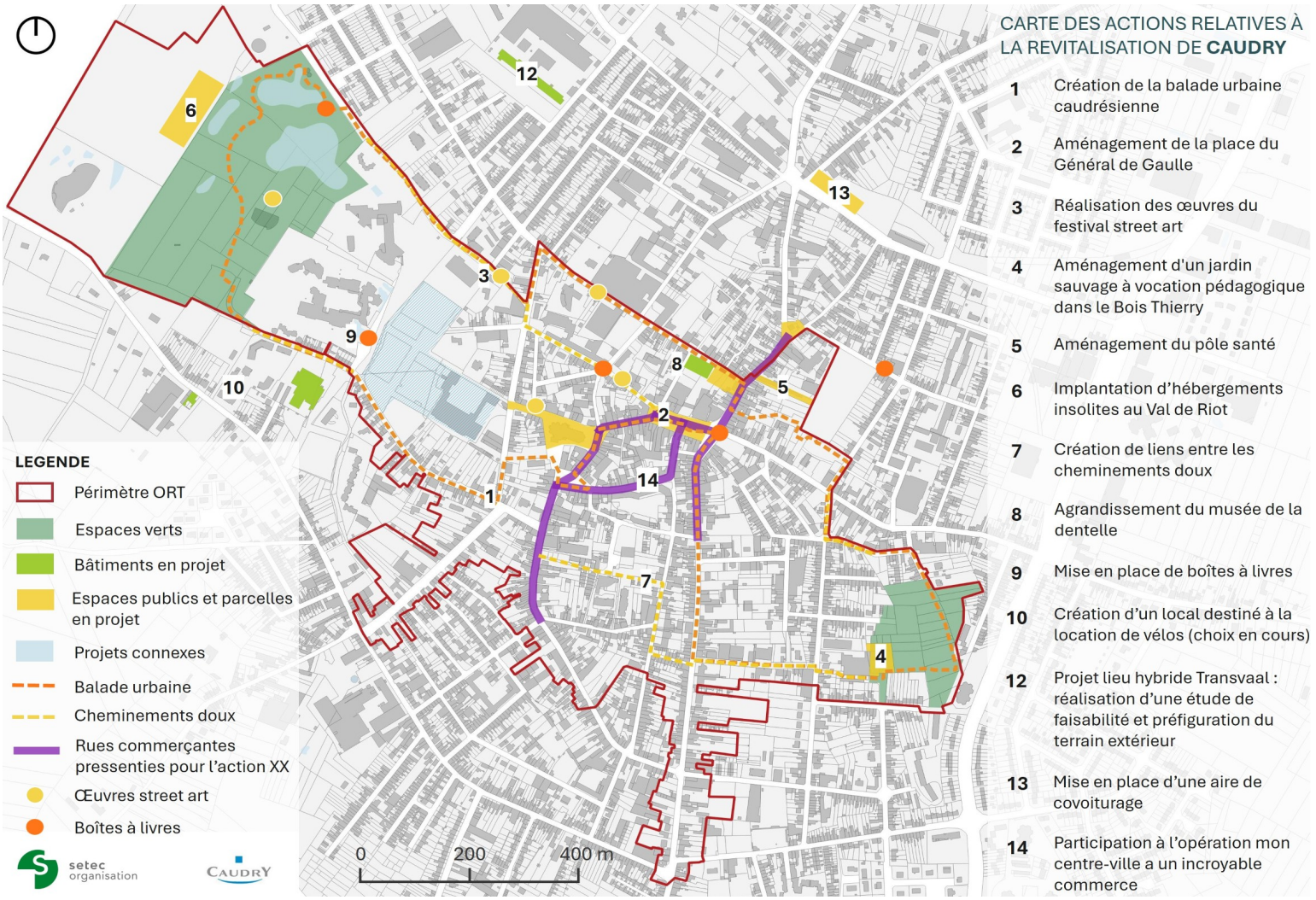
N°1 : Création de la balade urbaine caudrésienne
N°2 : Aménagement de la place du Général de Gaulle
N°3 : Réalisation des œuvres du festival street art
N°4 : Aménagement d'un jardin sauvage à vocation pédagogique dans le Bois Thierry
N°5 : Aménagement du pôle santé
N°6 : Implantation d'hébergements insolites au Val de Riot
N°7 : Création de liens entre les cheminements doux (cyclables et piétons)
N°8 : Intégration de Caudry dans une foncière de redynamisation artisanale et commerciale
N°9 : Comité de propriétaires
N°10 : Taxe logements vacants
N°11 : Adaptation des logements aux séniors et aux PMR
N°12 : Inciter au ravalement des façades
N°13 : Rénovation de l'habitat en acquisition-amélioration
N°14 : Charte graphique règlement publicité
N°15 : Retravailler les entrées de ville
N°16 : Création d'un plan trame noire
N°17 : Agrandissement du musée de la dentelle
N°18 : Renforcer les interventions de sensibilisation dans les lieux d'éducation
N°19 : Mise en place de boîtes à livres
N°20 : Création d'un espace (ou local) destiné à la location de vélos au sein de l'office du tourisme.
N°21 : Recrutement d'un guide conférencier pour la réalisation de visites guidées du patrimoine historique de Caudry et signalétique touristique physique numérique
N°22 : Appui ingénierie projet lieu hybride Transvaal : mise en place étude faisabilité et préfiguration terrain extérieur
N°23 : Participation de la Ville de Caudry au festival Vidéo Mapping Hauts de France édition 2026
N°24 : Installation d'un module à casiers fermiers
N°25 : Participation de la Ville de Caudry au programme Mon Centre-Ville a un incroyable commerce
N°26 : Création d'une application pour mettre à la connaissance des consommateurs de Caudry les événements commerciaux et culturels locaux
N°27 : Etude potentialités de mutabilité du foncier résidentiel et commerciale vacant
N°28 : Mise en place d'un cycle de balades thermiques habitat
N°29 : Mise en place d'une OPAH RU pour le centre-ville de Caudry (maîtrise d'ouvrage encore à déterminer)

Fiches actions Ville de CA2C

N°1 : Mise en place de navettes électriques
N°2 : Mise en place d'une aire de covoiturage

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Cartographie des projets géolocalisables



Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

5.3 Calendrier

Calendrier des projets de Caudry

		2023		2024		2025		2026		2027	
N°	Intitulé de l'action	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1	Création de la balade urbaine caudrésienne										
2	Aménagement de la place du Général de Gaulle										
3	Réalisation des œuvres du festival street art										
4	Aménagement d'un jardin sauvage à vocation pédagogique dans le Bois Thierry										
5	Mise en place de navettes électriques										
6	Aménagement du pôle santé										
7	Implantation d'hébergements insolites au Val de Riot										
8	Création de liens entre les cheminements doux (cyclables et piétons)										
9	Intégration de Caudry dans une foncière de redynamisation artisanale et commerciale										
10	Comité de propriétaires										
11	Taxe logements vacants										
12	Adaptation des logements aux séniors et aux PMR										
13	Inciter au ravalement des façades										
14	Rénovation de l'habitat en acquisition-amélioration										
15	Charte graphique règlement publicité										
16	Retravailler les entrées de ville										
17	Création d'un plan trame noire										
18	Agrandissement du musée de la dentelle										
19	Renforcer les interventions de sensibilisation dans les lieux d'éducation										
20	Mise en place de boîtes à livres										
21	Création d'un local destiné à la location de vélos										
22	Recrutement d'un guide conférencier pour la réalisation de visites guidées du patrimoine historique de Caudry et signalétique										
23	Appui ingénierie projet lieu hybride Transvaal : mise en place étude faisabilité et préfiguration terrain extérieur										
24	Participation de la Ville de Caudry au festival Vidéo Mapping Hauts de France édition 2026										
25	Création de casiers fermiers										
26	Participation de la Ville de Caudry au programme Mon Centre-Ville a un incroyable commerce										
27	Mise en place d'une aire de covoiturage										
28	Création d'une application pour mettre à la connaissance des consomateurs de Caudry les événements commerciaux et culturels										
29	Etude potentialités de mutabilité du foncier résidentiel et commerciale vacant										
30	Mise en place d'un cycle de balades thermiques habitat										
31	Mise en place d'une OPAH RU pour le centre-ville de Caudry										

	Action non démarrée
	Action en cours
	Action réalisée

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Article 6 : Engagement général des parties

Engagement des collectivités bénéficiaires
Les engagements restent les mêmes pour la commune de Caudry et la CA2C.

Engagement de l'Etat, des établissements et des opérateurs publics
Sans objet.

Dispositions générales concernant les financements
Sans objet.

Maquette financière pluriannuelle
La maquette financière de Caudry se trouve en annexe du présent avenant.

Article 7 : Mise en œuvre de l'ORT
Sans objet.

Article 8 : Pilotage, animation et évaluation de l'opération
Les modalités d'organisation, de pilotage et d'évaluation restent les mêmes que dans la convention initiale pour la commune de Caudry et la CA2C.

Article 9 : Utilisation des logos
Sans objet.

Article 10 : Modification et résiliation de la convention
Sans objet.

Article 11 : Traitement des litiges
Sans objet.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Signatures

ETAT
Monsieur Fayçal DOUHANE

Sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai

CA2C
Monsieur Serge SIMEON

Maire de Le Cateau Cambrésis
Président de la CA2C
Conseiller Régional des Hauts de France

Ville de CAUDRY
Monsieur Frédéric BRICOUT

Maire de Caudry
Vice-Président de la CA2C
Conseiller Départemental

Fait à , le

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Fiches-actions modifiées ou ajoutées (CA2C et Caudry).

Annexe 2 : Maquette financière des actions de la commune de Caudry

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

ANNEXE 1
FICHES ACTION

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 1

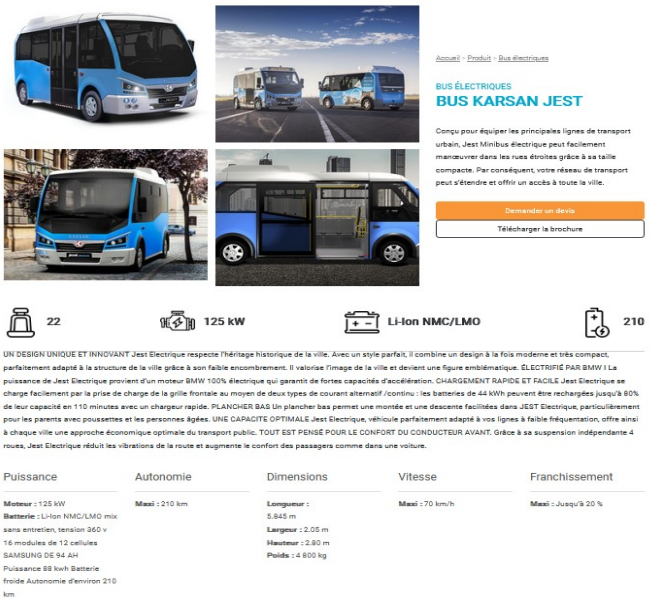
Mise en place de navettes électriques sur le territoire communal

Orientation stratégique	2.3 Optimiser les modes de transport en commun par les services et les usages 2.4 Accompagner la transition énergétique et le déploiement des sources d'énergies renouvelables Orientations pertinentes aussi bien pour les fiches actions Ville de Caudry que pour cette fiche action intercommunale en mobilité durable
Action nom	Mise en place de navettes électriques
Action n°	01
Statut	Validée
Niveau de priorité	Haute (16/20)
Maître d'ouvrage	CA2C
Description de l'action	Aujourd'hui, l'offre en transports en commun sur le territoire communal de Caudry comprend une gare, les lignes régulières de cars régionaux pour le transport scolaire, ainsi que la navette circulant uniquement dans la ville, appelée TCC (transports en commun caudrésiens). Or, cette navette, qui est en réalité un car (50 places environ) n'est pas adaptée aux formes urbaines, ni aux usages des habitants de Caudry. De plus, son existence semble « confidentielle » dans la mesure où le car est de couleur blanche unie, sans signe distinctif autre que l'indication « TCC » sur son tableau numérique situé au-dessus de la cabine conducteur. Les arrêts ne sont pas connus d'une grande part de la population, de même ils ne sont pas physiquement identifiables, car confondus avec les autres arrêts de bus. La finalité est sans appel : hormis à quelques horaires précis où il est emprunté par la population senior, il roule presque systématiquement vide, en plus de gêner la circulation dans les artères étroites et croisements avec peu de visibilité. Il semble toutefois important de continuer à proposer un service de transports en commun dans la commune, simplement il apparaît clair qu'il convient de le remodeler pour qu'il s'adapte aux volontés et habitudes des usagers. C'est dans ce cadre qu'il est prévu de remplacer l'actuel TCC par une ou plusieurs navettes électriques de plus petit gabarit pour qu'elles n'encombrent pas la chaussée, adaptées aux PMR, de remanier les arrêts et les horaires pour qu'ils coïncident avec les réalités de flux de la ville, de matérialiser les arrêts avec une couleur vive, visible de loin, laquelle recouvrira également la navette pour donner une réelle identité visuelle au dispositif, le tout accompagné d'une large communication des services de la ville via le plus de canaux possibles. En effet un enjeu de ce projet est aussi de porter à connaissance du public son existence afin de lui donner sa place de

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	véritable moyen de locomotion en alternative au véhicule personnel pour les trajets courts notamment. Le projet a vocation à couvrir une large part du territoire communal en connectant certains quartiers résidentiels isolés au reste des points d'intérêt de la commune : gare, centre-ville, zone d'activités entre autres. Sera bénéficiaire toute personne qui empruntera ce transport moyennant le prix modique d'un billet. Les autres usagers de la route seront indirectement bénéficiaires si l'on considère l'espace libéré par le faible encombrement que présentent les navettes comparées au car de par leur taille moindre. Sur le plan environnemental, il s'agit également d'une action en faveur de la transition énergétique puisqu'il s'agit de passer d'une motorisation thermique à électrique. **En janvier 2024 : suite à l'achat de l'emprise foncière de la gare multimodale place Ernest Plet à Caudry par la CA2C, la mise en place des navettes électriques est passée en maîtrise d'ouvrage CA2C.**
Partenaires	Région Hauts de France via dispositif CVCB subventionne jusqu'à 50 % de l'investissement pour l'acquisition de la navette Réseau francophone Ville Amie des Aînés via le fonds d'appui pour les territoires innovants seniors subventionne jusque 40 000 euros l'achat de la navette Place Mobilités met à disposition un chauffeur pour les lignes créées à cet effet, aux horaires et arrêts définis par la concertation
Dépenses prévisionnel/définitif	Postes de dépenses en investissement : - Achat d'une ou plusieurs navettes électriques → 75 000 euros HT/unité - Matérialisation des nouveaux arrêts → 65 000 euros HT Dépenses de fonctionnement : - Rémunération du conducteur → 50 000 euros HT/an - Coûts de recharge et d'entretien du véhicule → 6 000 euros HT/an Recettes envisagées : Prix des tickets pour les voyageurs → à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements pour dépenses d'investissement : Dispositif revitalisation CVCB région HDF Fonds d'appui territoires innovants seniors VADA

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Recettes envisagées : Prix des tickets pour les voyageurs → à définir
Calendrier	Concertation avec Place Mobilités → Juin 2023 Conventionnement Place Mobilités et demandes de financements → Juillet 2023 Concertation pour arrêts et horaires → Septembre 2023 Travaux aménagements → d'Octobre à Décembre 2023 Commande navette(s) → Novembre 2023 Premier semestre 2024 : achat de l'emprise foncière de la gare multimodale place Ernest Plet à Caudry par la CA2C, la mise en place des navettes électriques est passée en maîtrise d'ouvrage CA2C.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, Plan de déplacements du département du Nord, Petites villes de demain, redynamisation centres-villes et centres-bourgs
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi Respect calendrier prévisionnel Respect des coûts prévisionnels Suivi des réflexions sur le trajet de la navette : respect des points identifiés Indicateurs d'évaluation Evolution du nombre d'usager des navettes
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet permettra à toute personne sans moyen de locomotion motorisé de se déplacer aisément dans la ville, il sera ainsi plus aisé de s'y déplacer dans le cadre de ses loisirs, achats, trajets domicile-travail et autres flux. Adapté aux PMR, il prône également une haute qualité de service pour les populations les plus fragiles sur le plan de la mobilité.
Annexes	Exemple de bus électrique pouvant convenir aux besoins 

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 2

Mise en place d'une aire de covoiturage

Orientation stratégique	2.3 Optimiser les modes de transport en commun par les services et les usages 2.4 Accompagner la transition énergétique et le déploiement des sources d'énergies renouvelables Orientations pertinentes aussi bien pour les fiches actions Ville de Caudry que pour cette fiche action intercommunale en mobilité durable
Action nom	Mise en place d'une aire de covoiturage
Action n°	02
Statut	Validée
Niveau de priorité	Haute (16/20)
Maître d'ouvrage	CA2C
Description de l'action	Une étude mandatée par la CA2C est actuellement en cours pour déterminer les caractéristiques d'implantation d'une aire de covoiturage sur l'emprise de la future gare multimodale place Ernest Plet. Elle porte sur les capacités d'installation de cette future aire de covoiturage au sein de l'espace de la future gare multimodale dont l'aménagement est géré par la CA2C.
Partenaires	A définir
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Premier semestre 2024 : achat par la CA2C de l'emprise foncière qui accueillera la future gare multimodale.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, Plan de déplacements du département du Nord, Petites villes de demain, redynamisation centres-villes et centres-bourgs
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi A définir Indicateurs d'évaluation Usage et satisfaction de l'aire de covoiturage
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet aménagement permettra à toute personne souhaitant mutualiser ses coûts de déplacement de faire des économies conséquentes. Il apportera aussi des solutions de mobilité pour les usagers dépourvus de moyen de locomotion automobile. Un aménagement qui permettra de réaliser une pratique de stationnement en covoiturage en toute sécurité sans perturber l'usage d'autres parking (dédiés aux commerces, résidentiels…) avec panneaux d'indication en amont de l'aire de covoiturage.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

S²LO Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 1

Création de la balade urbaine caudrésienne

Orientation stratégique	2.1 Encourager les modes actifs pour les trajets courts via l'aménagement du territoire pour des trajets facilités 3.1 Mettre en place une stratégie de marketing territorial axée sur le patrimoine local 3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques
Action nom	Création de la balade urbaine caudrésienne
Action n°	01
Statut	Réalisée
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) Communalité
Description de l'action	La balade urbaine se veut être la couture du tissu urbain, faisant lien entre les espaces de loisirs, naturels, les commerces, les services, les équipements culturels, les édifices religieux, les hébergements touristiques et les œuvres de street art de la commune en favorisant des déambulations douces (marche et vélo notamment). En ce sens elle implique d'être portée à connaissance du public, et de revêtir une forme adaptée à l'existant. De fait la nécessité de procéder à des aménagements de voirie, d'installer une signalétique cohérente, claire, de penser un marqueur visuel récurrent et distinctif semble prégnante. L'objectif est de constituer une boucle connectant les deux grands îlots verts de la commune et le centre-ville, concept facilité par leurs localisations : ces deux espaces à vocation de nature se trouvent de part et d'autre de la place du général de Gaulle, respectivement à 650 mètres au Nord-Ouest pour le Val du Riot et à 500 mètres au Sud-Est pour le Bois Thierry. La longueur totale de la boucle est de 4,94 kilomètres, réalisable entre 1h30 et 2h à pieds, en fonction du temps d'arrêt aux points d'intérêts du parcours. Sa surface totale est quant à elle de 467 850 m². Ce parcours, en plus d'une communication inhérente, sera mis à disposition sur le site (gratuit) IZI TRAVEL, (localisation, guidage GPS, audio-guide avec possibilité de traduction, photos et informations supplémentaires disponibles directement sur l'outil). L'outil est aussi disponible sous forme d'application pour smartphone (cf. capture en annexe). Les bénéficiaires visés sont les caudrésiens eux-mêmes qui pourront profiter du circuit tout au long de l'année, mais aussi aux excursionnistes et aux touristes que la commune va tenter de capter via ce dispositif en prônant un marketing territorial fort.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

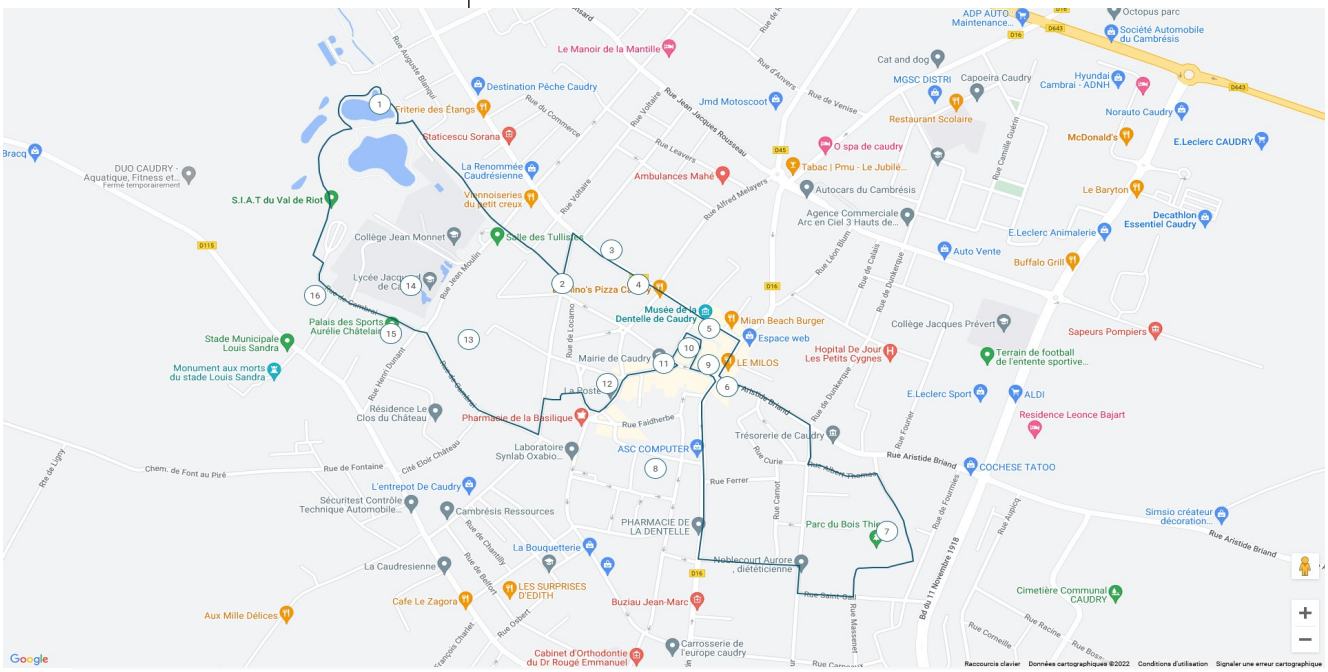
	Pour valoriser les monuments emblématiques de l'histoire et du patrimoine de la commune, des clous de chaussée patrimoniaux ont été installés dans la commune. La fourniture d'inox a été réalisée par l'entreprise Acet. Les élèves en filière mécanique du Lycée Jacquard ont effectué en mars 2025 l'usinage des pièces gravées d'un chariot à dentelle dessus, largement connu des caudrésiens, et du nom « balade urbaine Caudry ». L'entreprise Marbrerie Bricout a réalisé la pose des clous de chaussées patrimoniaux. Au total 43 clous de chaussée patrimoniaux (24 aux pieds de monuments emblématiques de Caudry, 11 flèches directionnelles, aussi sur clous circulaires à des carrefours de rues stratégiques et enfin 8 clous de chaussée en réserve). Ces clous de chaussée vont représenter le versant principal (matériel, esthétique et patrimonial) de cette balade urbaine. Le public cible du projet est en premier lieu les habitants de Caudry et villages environnants (qui ont besoin d'une appropriation accrue de l'identité patrimoniale de leur territoire) et les touristes en provenance du Cambrésis et d'autres régions. Il s'agira aussi d'attirer davantage de touristes du Cambrésis et d'ailleurs pour les inciter à visiter Caudry. La Ville de Caudry travaillera aussi en lien avec l'agence d'attractivité du Cambrésis pour obtenir la meilleure diffusion possible de l'action et aussi lui garantir une animation et une communication dynamique. Ce projet s'intègre en cohérence avec les CRTE.
Partenaires	Région, EPCI, ADEME, Département, EPIC cambrésis, ville de Caudry : dans une démarche de communication.
Dépenses prévisionnel/définitif	Production et installation des clous de chaussée patrimoniaux financée en intégralité par Caudry.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fourniture de l'inox par l'entreprise Acet : 2 347,80 € TTC Outils nécessaires à l'usinage des clous de chaussée patrimoniaux (fraises, plaquettes spécial inox, portes outils) : 1990 € TTC Pose des 35 clous de chaussée patrimoniaux sur l'espace public : 2 275 € TTC Coût total : 6 612,80 € TTC La totalité du coût est assumée par la Ville de Caudry.
Calendrier	Lancement → 01 Janvier 2023 Recensement des points d'intérêt → Janvier 2023 Définition du tracé → Janvier 2023 Étude des boucles et variantes possibles → Février 2023 Analyse des aménagements existants et projetés → Mars 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

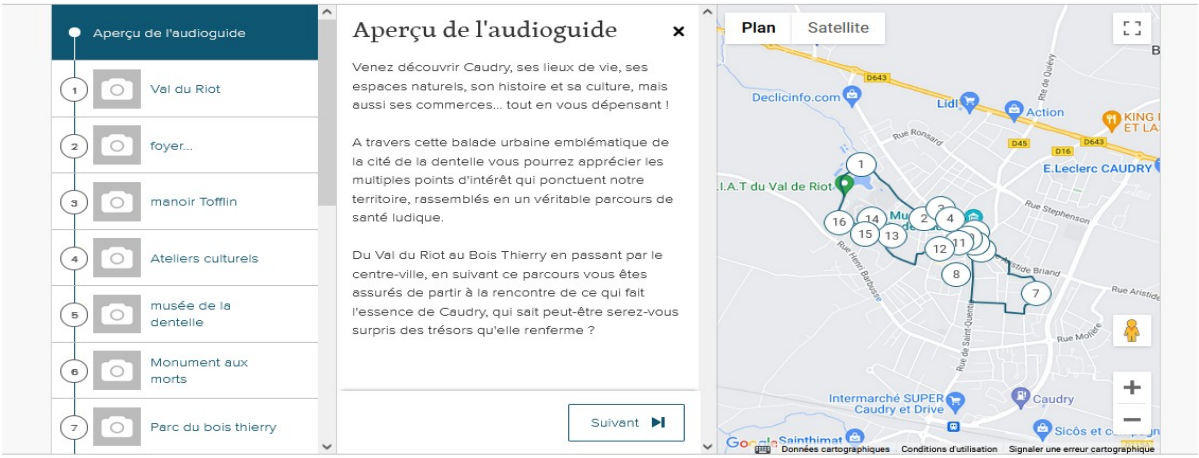
	Concertation → Avril 2023 Sélection des entreprises lauréat par un appel à candidature → novembre 2024 à janvier 2025 Usinage des clous de chaussée patrimoniaux par le Lycée Jacquard → mars 2025 Cérémonie d'inauguration de pose du premier clou de chaussée patrimonial par M. Le Maire → 26/04/2025 Pose des 35 clous de chaussée patrimoniaux aux endroits dédiés (monuments de Caudry et flèches directionnelles) → Mai 2025 Communication et animation → de Mai 2023 à Décembre 2026 Les clous de chaussée patrimoniaux sont désormais tous posés sur l'espace public.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	AMI Centre-ville/Centre-bourg CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Respect du calendrier prévisionnel Respect des dépenses prévisionnelles (ou différences entre prévues et réelles) Indicateurs de résultats : Réaménagement de la voirie Evolution de la surface dédiée aux modes actifs Utilisation de l'application IZITRAVEL (téléchargement, etc) Indicateurs d'impact : Impact de l'action sur l'attractivité de la commune : Evolution de la part de touristes sur la commune Augmentation de la consommation dans les commerces du centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise à d'une part à confirmer les déplacements doux sur le territoire comme vecteurs de vie et de dynamisme, à démontrer qu'il est à la fois facile et agréable de se déplacer autrement qu'en voiture personnelle dans le cadre de ses loisirs. D'autre part il s'agit de gagner en visibilité ainsi qu'en lisibilité sur le patrimoine (au sens large) caudrésien via une invitation forte à arpenter la cité de la dentelle. Cet objectif se concrétise pour tous les types de publics avec le cheminement en ligne audio-guidé sur l'application IzyTravel et le pose des clous de chaussée patrimoniaux en inox aux pieds des monuments. Enfin l'action prend en compte les dimensions environnementales et de la santé publique de par sa nature, mais également entre dans le cadre d'une extension de l'accès à la culture étant donné qu'elle

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	cheminera entre les différentes œuvres de street art futures qui ponctueront nos espaces publics. En définitif, cette action contribuera à améliorer les fonctions de centralité de Caudry, prendra place sur un secteur QPV et se trouvera en parfaite conformité avec les CRTE, le SCOT et le SRADDET.
Annexes	Autorisations d'affichage sur la voie publique Autorisations des utilisateurs à collecter leurs données de flux







Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Annexes



Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FICHE ACTION N° 3

Programme de Street Art (art urbain)

Orientation stratégique	3.1 Mettre en place une stratégie de marketing territorial axée sur le patrimoine local 3.2 Utiliser le prisme de la culture pour capter les flux touristiques et excursionnistes aujourd'hui hors de l'aire d'attraction de la ville 3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques
Action nom	Programme de Street Art
Action n°	03
Statut	Validée
Niveau de priorité	Très haute (17/20)
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) Communalité
Description de l'action	Le projet présente plusieurs intérêts notables dans l'optique d'une revitalisation de la commune de Caudry. Le premier est l'accès à la culture par le plus grand nombre, ainsi que l'appropriation par les artistes locaux de l'espace public, nombre d'exemples de communes où fleurissent les œuvres de street art voient en effet un attachement renforcé des habitants à leur quartier / commune dû au phénomène d'appropriation collective. Le second réside dans l'embellissement notable du bâti (des façades, pignons, murs...) en état dégradé et clairement visibles depuis la voie publique, l'opération pourrait permettre de transformer certaines surfaces « verrues » en véritables œuvres d'art donnant une véritable valeur ajoutée sur le plan culturel et paysager. C'est également l'occasion de ravaler certaines façades en très mauvais état afin qu'elles servent de support aux artistes. Le troisième relève de la cohérence avec la fiche action numéro 1, en effet les œuvres seront systématiquement situées aux abords de la balade urbaine caudrésienne et feront l'objet de création de points d'intérêts sur l'application audio-guidée IZI TRAVEL, proposant une illustration ainsi qu'un descriptif détaillé (audio et écrit) de l'œuvre en question. Les localisations se voulant stratégiques, notamment aux abords des commerces du centre-ville pour attirer le plus de flux possible. Le quatrième intérêt, et pas des moindres, est d'offrir une résonance à l'échelle supra-communale aux artistes et à l'image que renvoie la commune en termes d'animation culturelle, afin de développer davantage l'excursionnisme ainsi que le tourisme et les

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

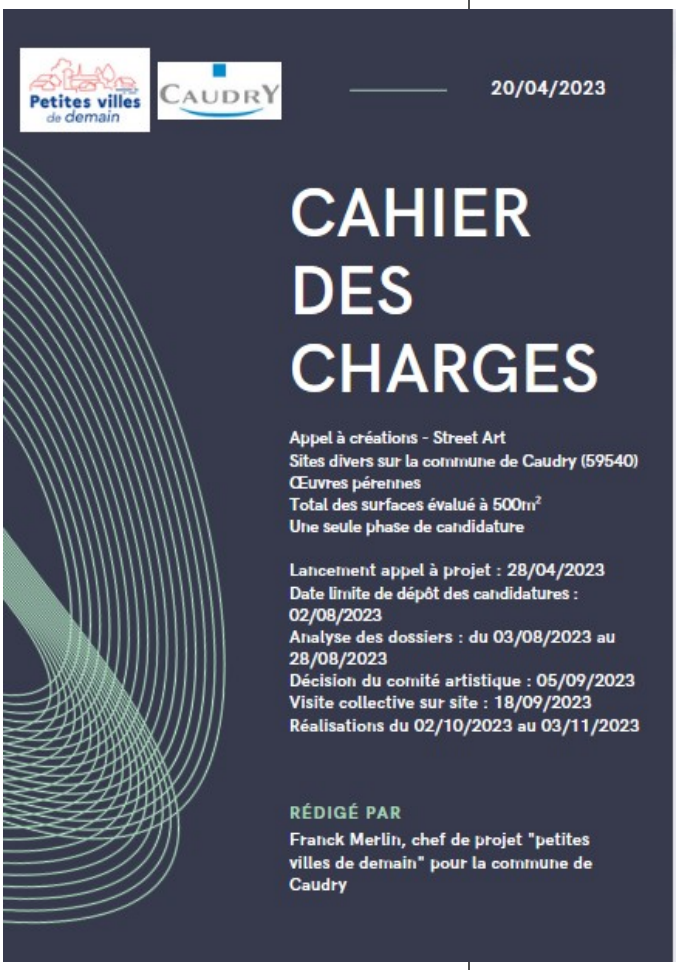
	retombées qui en découlent. A propos des caractéristiques du projet, vous trouverez en annexe les emplacements pré-sentis, sans distinction (en l'état) des propriétaires des biens (certains sont communaux, d'autres privés). Il est à noter que l'objectif est de couvrir une surface totale d'approximativement 500 mètres carrés, de faire appel à une pluralité d'artistes, à la fois locaux, mais aussi plus célèbres pour donner une véritable résonance au projet. Il a été décidé après concertation avec les habitants de définir une thématique ainsi qu'une technique particulière en tant que fil rouge des futures réalisations, en l'occurrence le thème retenu est « la dentelle et son histoire », quant à la technique préférée, il s'agit du trompe-l'œil. Cas particulier concernant le site du Val du Riot, le directeur du SIAT souhaite en effet dans un souci de cohérence avec les évènements prenant d'ores et déjà place en ce lieu, adopter les thématiques de la nature, de l'environnement et du développement durable pour les 2 œuvres susceptibles de ponctuer le Val.
Partenaires	La **ville de Caudry** s'engage à établir le cahier des charges relatif à cette opération, à le diffuser les plus largement possible, elle fait signer aux propriétaires des demandes d'autorisations pour réaliser les fresques sur leurs biens et elle centralise la réception des candidatures. Elle s'engage également à composer un comité artistique dédié à la sélection des artistes suite aux candidatures reçues. Elle assure la concertation avec les riverains et les propriétaires et accompagne les parties prenantes dans leurs demandes d'autorisations (déclaration préalable, occupation du domaine public). Enfin, elle organise le calendrier ainsi que les affichages obligatoires. Elle place par convention l'agence « **Les ateliers du graff** » en **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'ensemble du projet. Cette agence contractualise avec les artistes, gère en partie la diffusion de l'appel à création auprès de son réseau, assure la faisabilité et la bonne tenue des chantiers, prépare les surfaces si nécessaire, gère la logistique, l'hébergement, la restauration, le matériel, la sécurité des chantiers, et compense les éventuels problèmes de trésorerie des artistes qui impacteraient les réalisations. De leur côté, les artistes et les propriétaires signataires s'engagent à respecter ce cahier des charges ainsi que les autorisations signées et à honorer leurs engagements inhérents à cette opération. Enfin, la **Région Hauts-de-France** se place en **partenaire financier** essentiel dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt « Redynamisation Centres-Villes Centres Bourgs.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

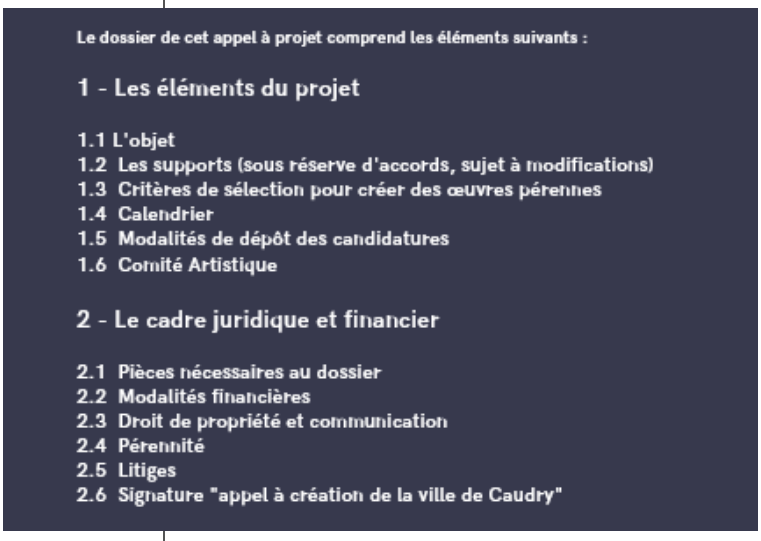
	La sous-Préfecture de Cambrai constitue aussi un partenaire financier du festival street art au titre du périmètre QPV dont bénéficie la Ville de Caudry.
Dépenses prévisionnel/définitif	Les dépenses prévisionnelles sont de l'ordre de 80 euros TTC du mètre carré, comprenant la réalisation de l'œuvre et la rémunération de l'artiste (variable selon ses exigences). Étant donnée l'emprise 420 mètres carrés environ, les dépenses prévisionnelles totales sont de 75 000 euros TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit : - 52 468 € (70%) - 14 916,67 euros de la région Hauts-de-France au titre de l'appel à manifestation d'intérêt « Redynamisation Centres-Villes Centres-Bourgs » (50%) - 7 616 € de l'État au titre du programme Quartier Politique de la Ville dont la Ville de Caudry bénéficie. Aucune recette particulière n'est envisagée sur le plan financier, du moins aucune retombée directe n'est attendue, en revanche on peut aisément envisager l'existence de retombées indirectes liées aux flux de personnes générés par l'exposition à ciel ouvert.
Calendrier	Lancement appel à projet : 28/04/2023 Date limite de dépôt des candidatures : 02/08/2023 Analyse des dossiers : du 03/08/2023 au 28/08/2023 Décision du comité artistique : 05/09/2023 Visite collective sur site : 18/09/2023 Réalisations du 17/10/2023 au 20/03/2025. La situation au mois de mai 2025 est la suivante : 7 œuvres sur 8 du festival street art de Caudry ont été réalisées. Il en reste donc une dernière à faire.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le dispositif « petites villes de demain », en lien avec une convention ORT et inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi Respect du calendrier prévisionnel Respect du plan de financement prévisionnel Indicateurs d'évaluation Réalisation des œuvres sur les lieux ciblés ? Indicateurs d'impact Augmentation du nombre de touristes dans la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	Les potentiels flux touristiques générés par cette action, ainsi que l'envergure culturelle qu'elle présente ont vocation à renforcer les fonctions de centralité de la commune. S'inscrivant dans un secteur QPV, elle prône l'accès à la culture pour tous, l'émerveillement ou tout du moins la surprise par le prisme de l'espace public, et consécutivement participe à exacerber le

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	sentiment d'attachement à la commune.
Annexes	Cahier des charges destiné aux artistes







Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FICHE ACTION N° 4

Aménagement d'un jardin « sauvage » et révision du plan de gestion du Bois Thierry

Orientation stratégique	2.1 Encourager les modes actifs et la valorisation des espaces publics via l'aménagement du territoire pour des trajets facilités 2.2 Accompagner la transition écologique de la commune par les usages, les services et la réglementation 2.3 Intégrer une logique de renaturation progressive du cœur de ville dans les projets, via une structure de continuités écologiques concernant les îlots verts
Action nom	Aménagement d'un jardin sauvage en biodiversité au bois Thierry
Action n°	04
Statut	En cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) CA2C : service espaces verts
Description de l'action	Le projet de jardin sauvage concerne trois parcelles et deux portions de parcelles référencées dans l'annexe 2. Ces dernières sont en l'état des espaces verts constitués de gazon et d'un nombre restreint d'arbres. Situées à proximité directe de deux entrées du Bois Thierry le long d'un sentier de promenade, elles ont un emplacement stratégique pour maximiser la fréquentation des usagers et l'implication citoyenne locale pour faire vivre le jardin sauvage. Elles se trouvent aussi proches du grand quartier d'habitat social en immeubles collectifs Maupassant. La ville disposant d'une palette végétale étendue (détentrice de 4 fleurs au label villes et villages fleuris), l'alternative du jardin « sauvage » permettrait de soulager quelque peu la nécessité d'entretien tout au long de l'année, notamment la tonte et la taille. Qui plus est, les bénéfices environnementaux apportés par ce projet sont multiples (cf annexe 1) en plus d'offrir aux riverains un lieu de partage et de convivialité : l'établissement d'un jardin punk permet en effet de favoriser le développement de la biodiversité et la pratique de la permaculture, laquelle prendrait ici la forme d'un petit potager partagé géré par des bénévoles habitant la commune et/ou une association dédiée. Il permettra la culture de légumes en quantité restreinte. Le projet de jardin sauvage parce-qu'il représente 5 % de la surface du parc Bois Thierry participe à l'objectif de gestion écologique des parcs et jardins. Un plan de zonage « jardin sauvage » en annexe 3 précise l'implantation des différentes ambiances paysagères et ludiques par secteur (prairie, potager, espace land art, mare et bosquet de 12 arbres au nord du jardin sauvage). Le projet intègre les interventions suivantes : -Travaux paysagers de réalisation d'une mare par une entreprise spécialisée : présence de l'eau en centre-ville et crée une zone d'infiltration pour les eaux pluviales limitant ainsi les risques de glissements de terrain dans le parc public en cas d'aléa climatique.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	-Implantation de supports signalétiques pédagogiques destinés à expliquer la démarche en biodiversité du jardin sauvage ainsi que les caractéristiques des différentes espèces faune et flore présentes -Plantation de 10 arbres pour le bosquet et de bulbes dédiés aux jachères fleuries aussi appelées prairies, réalisée par des lycéens du Lycée Jacquard et/ou les élèves des écoles primaires de la ville. Le centre de formation en horticulture Hortibat situé à Beauvois en Cambrésis sera aussi sollicité pour cette opération. L'implantation de cette flore se fera en respectant les typologies d'essences typiques de la Thiérache et de l'Avesnois (Caudry étant à la jonction de ces deux grands territoires très riches en diversité d'espèces naturels) dans le choix des espèces végétales. -Création d'un potager partagé : les semences et boutures de fruits, légumes, herbes aromatiques choisies pour la partie potagère devront provenir des espèces habituellement retrouvées en Thiérache ou dans l'Avesnois en respect de la saisonalité. -Entretien (très limité : tonte des chemins d'herbes entre les jachères/prairies fleuries) effectué par le service espaces verts de la Ville de Caudry. Le jardin sauvage aura aussi pour finalité la pédagogie autour de la biodiversité avec deux interventions par an d'associations en écologie pour des présentations du rôle du jardin sauvage pour favoriser la biodiversité. Des panneaux pédagogiques sur la biodiversité du jardin sauvage (décrits plus en détails dans la rubrique « objet » ci-dessus) seront aussi installés sur place. Les muséums d'histoires naturels français pour leur partie botanique sont une source d'inspiration à ce sujet. Le potager aura lui aussi un but pédagogique d'apprentissage de la culture de fruits et légumes pour des populations qui n'ont pas toujours l'opportunité d'avoir un jardin (élèves de la maternelle au secondaire, habitants du QPV de Caudry, bon nombre de personnes âgées,...). Le jardin sauvage sera ouvert à tous que ce soit pour une simple découverte ou pour faire partie de la future association bénévole de développement et d'entretien du lieu. Le jardin sauvage permettra aussi la mise en place d'ateliers de land art (création à partir de matériaux de la nature) avec une association (artistique et/ou de sensibilisation à la biodiversité) pour les enfants comme pour les adultes, sur une surface dédiée dans le jardin. Les matériaux d'usage seront directement issus du Bois Thierry (écorces de bois, galets, branches mortes,...). Plus qu'une expérience isolée, ce modèle a vocation à s'étendre sur d'autres terrains de la commune étant en capacité d'accueillir un aménagement de la sorte, ce pionnier en la matière nous permettra d'approfondir nos connaissances sur le sujet mais aussi d'entamer davantage une transition dans le changement des mentalités concernant ce que peut être un espace vert. La santé et le lien social sont aussi des éléments prégnants puisqu'un des objectifs est aussi de favoriser l'accès à des fruits et légumes « du jardin » à des ménages qui n'ont pas toujours la chance de pouvoir consommer local, ni de posséder un jardin.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Partenaires	Futurs gestionnaires (habitants, riverains, associations de jardiniers, autres associations à identifier,…)
Dépenses prévisionnel/définitif	Les principaux postes de dépenses sont : - La création d'une petite mare (10 à 15 m²) - L'achat de semis et/ou de végétaux - La création et l'édition de supports informatifs à implanter sur site - L'intervention 2 à 3 fois par an d'intervenants associatifs spécialisés dans la biodiversité pour des visites guidées. - Le temps de travail effectué par le service espaces verts - l'éventuel recours à un prestataire pour former nos effectifs à ces pratiques nouvelles. L'élaboration du jardin sauvage s'étalera sur l'année 2025 (et à la marge début 2026), une fois une réponse obtenue de la part des financeurs de la présente demande de subvention. Il aura un coût total estimé à 41 410 € TTC.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financements à mobiliser : -programme « financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et villages » (Fonds Vert), -programme « plantation et renaturation » du conseil départemental du Nord, -programme Gear Up du Conseil Régional Hauts de France -programme « soutenir des projets de connexion à la nature et de conservation de la nature et des espèces » de la fondation Nature et Découvertes.
Calendrier	Janvier à mai 2024 : recherche des parcelles les plus adaptées au sein du parc Bois Thierry pour l'implantation du jardin sauvage en biodiversité. Mai à septembre 2024 : les parcelles cadastrales du jardin sauvage ont été identifiées, réalisation du plan d'implantation des différents espaces en biodiversité du jardin sauvage. Décembre 2024 : réalisation d'un tableau budgétaire détaillé jardin sauvage avec l'aide des services techniques. Janvier 2024 à juin 2025 : rédaction des demandes de subventionnement et régulation foncière de certaines parcelles du jardin sauvage (une partie des parcelles au sein du parc bois Thierry appartiennent à un tiers alors qu'elles sont bien dans l'emprise du parc communal avant mur de séparation : en cours de traitement par les services techniques de la Ville à travers un projet de cession). Septembre 2025 : bouclage du plan de financement avec réponses des financeurs Octobre 2025 : début des travaux du jardin sauvage pour une période de 6 à 7 mois (commande d'arbres en essence locale, travaux de création de la mare, semis des jachéres fleuries, implantation des supports pédagogiques).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	La fiche action est inscrite dans le CRTE, le SCOT, le SRADDET, ainsi que dans le futur projet de territoire de l'agglomération du Caudrésis-Catésis.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Respect du calendrier prévisionnel

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Respect des coûts prévisionnel Indicateurs d'évaluation : Diffusion des savoir-faire et connaissances en lien avec le projet Gestion du lieu par une association/riverains Respect des prérogatives attenantes au modèle du jardin punk Communication autour du lieu Indicateurs d'impact Appropriation du jardin sauvage (et particulièrement de son potager) par les riverains Partage des ressources et meilleure alimentation des locaux Échanges de semences
Conséquence sur la fonction de centralité	S'agissant d'une proposition innovante en matière d'aménagement urbain sur le territoire, la ville de Caudry fera par ce biais office de laboratoire à ciel ouvert, pionnière en la matière, elle souhaite donner l'exemple et encourager à ces pratiques sur tout le territoire de l'agglomération. La commune fera en sorte de communiquer au maximum sur le projet afin d'attirer le plus grand nombre, de faire vivre son projet à travers le temps pour démontrer une alternative viable, économe et durable comparée à la gestion plus « classique » des espaces verts. En ce sens le projet participe indéniablement à renforcer les fonctions de centralité de la commune. Cette action fait aussi écho aux nouveaux enjeux climatiques et de gestion des ressources, elle est intrinsèquement liée au retour de la nature en ville, au concept d'agriculture urbaine, et de façon plus générale en faveur de la transition écologique.
Autorisations nécessaires	<u>Régulation foncière :</u> Il reste certaines parcelles du jardin sauvage qui appartiennent à une usine textile de dentelle juxtaposée. Le conseil municipal et les services techniques de la Ville de Caudry sont en voie d'acquisition sous la forme d'une régulation foncière. Ces parcelles acquises permettront à la fois la réalisation du projet et l'obtention d'une subvention au financement d'une solution d'adaptation fondée sur la renaturation de Caudry. La direction des services techniques va œuvrer en ce sens au printemps 2025.

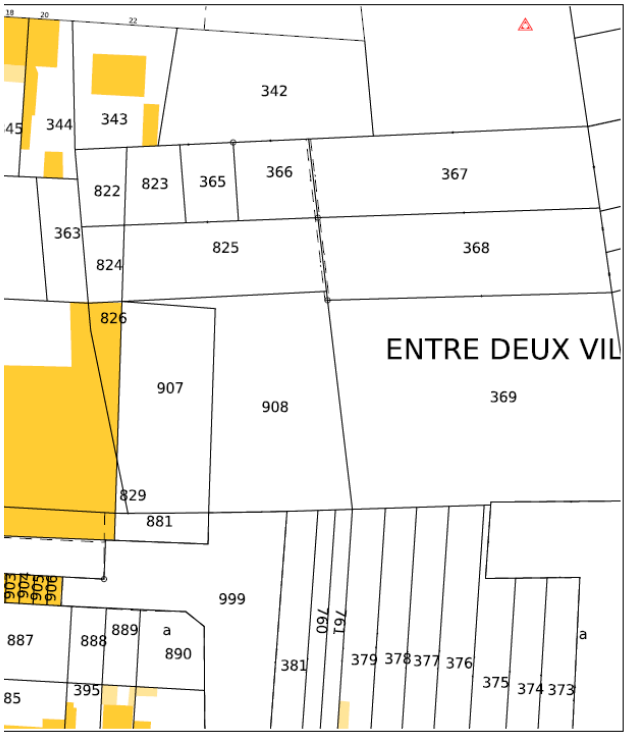
Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Annexes

Annexe 1 : définition du jardin punk (ou jardin sauvage)

Le jardin punk, concept créé par le paysagiste Eric Lenoir dans son ouvrage « petit traité du jardin punk », il y dépeint un espace à contre-courant de la bien-pensance du jardinier « consumériste » agissant pour que « ça soit propre » et beau au détriment de la fonction première du jardin qui selon lui « n'est jamais laid » et doit être un lieu où la nature exerce ses droits mais qui remplit également une fonction pour son/ses utilisateur/s. Après une première phase d'observation et de compréhension du milieu existant, l'idée générale est le « laisser-faire », altérer le moins possible la terre et le paysage naturel, encourageant les matériaux de recyclage. En conséquence, l'objectif est de donner à un espace les clefs pour agir en tant que biome à part entière, favoriser l'implantation et le développement des taxons en limitant au maximum l'intervention humaine. Ces lieux rendent nombre de services écosystémiques : îlot fraîcheur, captation des précipitations importantes, refuge pour certaines espèces autant que pour les hommes en quête de nature brute, résorption de l'artificialisation des sols, sans parler des bénéfices sur le bien-être et la santé qu'apportent les « poches de respiration » en ville. Dans son ouvrage, Eric Lenoir apporte une définition bien plus pragmatique :
« pas cher, facile à faire, rapide à faire, facile à entretenir, autonome dans la mesure du possible, résistant aux agressions, non nuisible, écologiquement intéressant et plus beau que l'existant ».

Annexe 2 : extrait cadastral et plan des parcelles concernées



cadastre.gouv.fr

Informations littérales relatives à 5 parcelles sur la commune : CAUDRY (59).

Références de la parcelle 000 AP 881

Référence cadastrale de la parcelle	000 AP 881
Contenance cadastrale	101 mètres carrés
Adresse	RUE PASTEUR 59540 CAUDRY

Références de la parcelle 000 AP 829

Référence cadastrale de la parcelle	000 AP 829
Contenance cadastrale	12 mètres carrés
Adresse	RUE PASTEUR 59540 CAUDRY

Références de la parcelle 000 AP 907

Référence cadastrale de la parcelle	000 AP 907
Contenance cadastrale	702 mètres carrés
Adresse	RUE PASTEUR 59540 CAUDRY

Références de la parcelle 000 AP 825

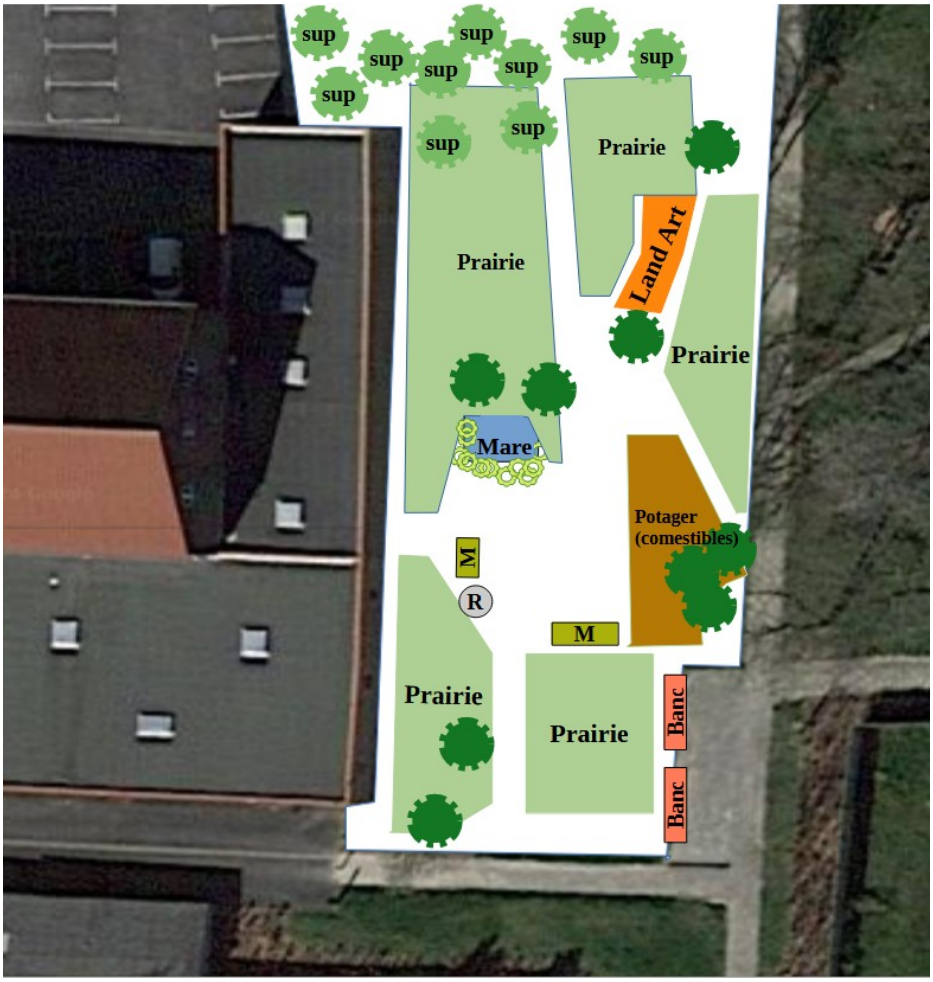
Référence cadastrale de la parcelle	000 AP 825
Contenance cadastrale	540 mètres carrés
Adresse	ENTRE DEUX VILLES 59540 CAUDRY

Références de la parcelle 000 AP 908

Référence cadastrale de la parcelle	000 AP 908
Contenance cadastrale	1 062 mètres carrés
Adresse	RUE PASTEUR 59540 CAUDRY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Annexe 3 : Plan d'implantation du jardin sauvage avec répartition des différents espaces en biodiversité



Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 06

Implantation d'hébergements insolites au Val de Riot

Orientation stratégique	3.3 Développer les points d'intérêt et les hébergements singuliers afin de proposer une offre inédite sur le territoire 3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques
Action nom	Implantation d'hébergements insolites au Val de Riot
Action n°	06
Statut	A venir
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) CA2C
Description de l'action	Actuellement, les types d'hébergements touristiques présents sur le territoire communal pourvoient à des besoins « classiques » : hôtellerie, auberge et gîte sont les principaux moyens mis à disposition du touriste pour passer la nuitée. Il semble, dans une logique de mise en tourisme du territoire, et dans une volonté d'accentuer sa singularité dans le domaine, opportun de proposer une alternative attractive de par sa particularité et sa cohérence avec les enjeux actuels du tourisme. Nombreux sont les hébergements insolites disséminés à travers le territoire français depuis plus d'une décennie, ces derniers répondent à un besoin pour les voyageurs non seulement de découvrir d'autres contrées mais aussi de vivre de nouvelles expériences, et pour cause, l'existence de ces nouveaux types d'hébergement entre en totale adéquation avec cette volonté de profiter d'une expérience mémorable du bout en bout de son séjour. Ce type de dispositif s'adresse surtout aux touristes, et plus particulièrement les couples, amis et familles peu nombreuses qui passent peu de nuitées au même endroit. C'est d'ailleurs tout indiqué pour une sortie au week-end. L'objectif principal est ici de proposer une offre inédite sur le territoire de l'agglomération, à savoir une composition de plusieurs équipements dédiés : parmi les cibles identifiées nous pouvons citer les tiny houses, les yourtes, les bulles, les cabanes suspendues, les abris flottants, les conteneurs aménagés. Les recettes envisagées sont celles des locations. La prochaine action à entreprendre est la mobilisation des acteurs ainsi que les demandes de financements.
Partenaires	Acteurs à mobiliser identifiés à ce jour : Région, CA2C.
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le plan de financement prévoit un amortissement entre les recettes et les dépenses d'investissement et de fonctionnement au bout de 3 ans si remplissage saisonnier.
Calendrier	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, SCOT, SRADDET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi :

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Bonne tenue des travaux Usage des infrastructures conforme à leur destination Indicateurs d'évaluation : Taux de remplissage suffisant pour atteindre l'équilibre financier Augmentation du nombre de touristes sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'attractivité du territoire Augmentation de la fréquentation de la base de loisirs du Val de Riot Densification des flux sur le territoire communal
Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur	Permis d'aménager Permis de construire Licence d'hébergement touristique

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 07

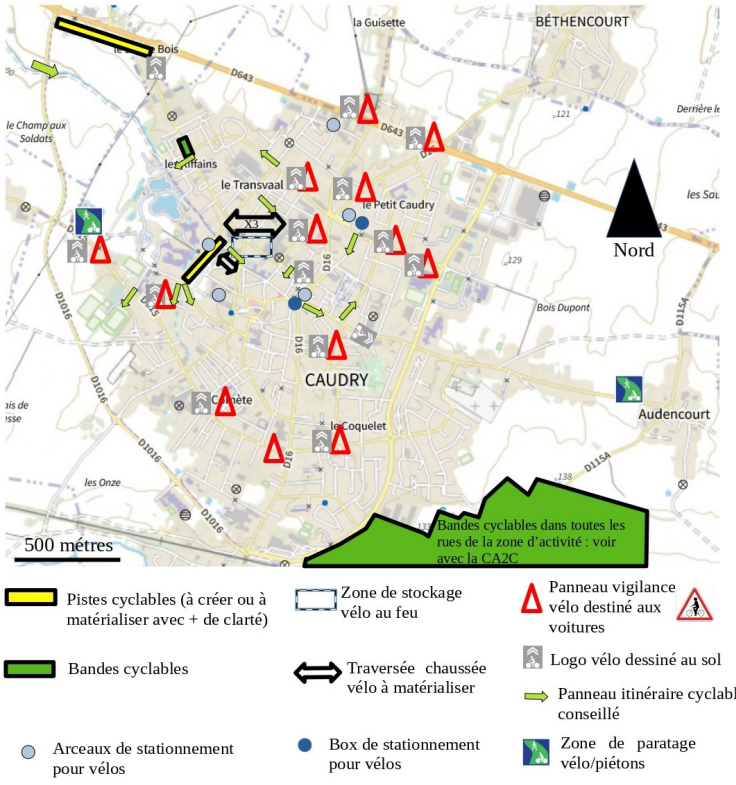
Création de liens entre cheminements doux (cyclables et piétons)

Orientation stratégique	2.1 Encourager les modes actifs et la valorisation des espaces publics via l'aménagement du territoire pour des trajets facilités 2.2 Accompagner la transition écologique de la commune par les usages, les services et la réglementation 3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques
Action nom	Créer du lien entre les cheminements doux
Action n°	07
Statut	En cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) Communalité
Description de l'action	Dans une optique d'encouragement de la pratique du vélo comme mode de transport mais aussi dans le cadre des déplacements de loisir, plusieurs aménagements sont préconisés. Forte des études commandées par la commune de Caudry, cette dernière connaît dorénavant dans le détail les forces et faiblesses de son maillage d'aménagements cyclables sur le territoire communal. Ce dernier s'avère perfectible, notamment le long de ses artères principales connectant le centre-ville aux communes et hameaux alentours, ainsi que ses équipements, services et points d'intérêt majeurs. A ce titre, il semble opportun de veiller à ce que les axes suivants soient aménagés et sécurisés dans le cadre de la revitalisation du centre-ville : - La rue de la République, fortement empruntée, reliant la RD643 au centre-ville - La rue Aristide Briand connectant le coeur de ville au hameau d'Audencourt - La rue du Maréchal Leclerc, point d'entrée sur le linéaire commercial continu, future locomotive du centre-ville de par l'implantation future de sa maison de santé pluridisciplinaire - La rue de Saint-Quentin, point de passage obligatoire pour atteindre la Place du Général de Gaulle en venant du Sud de la commune (prochainement point d'entrée lorsque l'on arrive par le futur Les aménagements retenus dans le projet par l'étude de l'ADU et validés par la commune sont : - Des panneaux de prévention vigilance vélo à destination des automobilistes - Des panneaux itinéraire cyclable conseillé pour un cheminement sécurisé des vélos à Caudry. - Des logos vélo au sol de vigilance - Un box sécurisé de stationnement vélos - Une traversée chaussée pour vélo rue Alfred de Musset en prolongement de la voie cyclable Niew - Un prolongement de piste cyclable de 60m rue de la république en entrée de ville.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Les membres de la commission travaux et présents en COPIL PVD souhaitent qu'une demande à la CA2C pour l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable soit réalisée. Celle-ci serait située le long de la départementale entre le rond-point du contournement et l'entrée de la rue de la République juste avant le rond-point de la rue de la République (une longueur de 450 mètres à cheval entre les communes de Caudry et Beauvois en Cambrésis). Une première demande d'échanges a été envoyée au Vice-Président au transport et à la mobilité de la CA2C.
Partenaires	Le Conseil Départemental peut potentiellement devenir un partenaire financier avec ses programmes de financement au titre de la mobilité durable.
Dépenses prévisionnel/définitif	Le budget évalué par l'ADU pour ces aménagements est de 17 448€ (hors nouvelle piste cyclable éventuelle)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le principal financeur pour les aménagements cyclables du quotidien est le Conseil Départemental du Nord. Il mobilise par exemple la politique cyclable départementale avec 40 à 50 % de financement des travaux. Autres financement identifiés, à approfondir : -Fonds région plantations -Fonds euro du Pays du Cambrésis
Calendrier	Premier semestre 2023 : réalisation par l'ADU d'un diagnostic sur les mobilités piétonnes et cyclables à Caudry (reprenant notamment les aspects abordés en rubrique « description de l'action »). 06/02/2024 : Atelier de travail élus/agents/bureau d'études ADU sur la sécurisation des parcours piétons et cyclables avec mise en situations thématiques et préconisations d'aménagement. 12/06/2024 : Séance de restitution des préconisations issues de l'atelier précédent en présence du conseil municipal de la Ville et d'agents des services techniques. 21/11/2024 : Arbitrage sur les préconisations en mobilités piétonnes et cyclables à retenir en présence des élus de la commission travaux. Janvier 2025 : Transmission des préconisations d'aménagements piétons et cyclables, avec coût calculé par l'ADU pour chacune, au DST et à la DGS de la Ville.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE SCOT SRADDET CENTRE VILLE CENTRE BOURG QPV
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : A l'heure actuelle les services techniques de la Ville souhaitent affiner le budget en fonction des réalités locales avec pour objectif une inscription des aménagements cyclables retenus au budget 2026. Réalisation effective des aménagements sur l'exercice budgétaire 2026. Indicateurs d'évaluation :

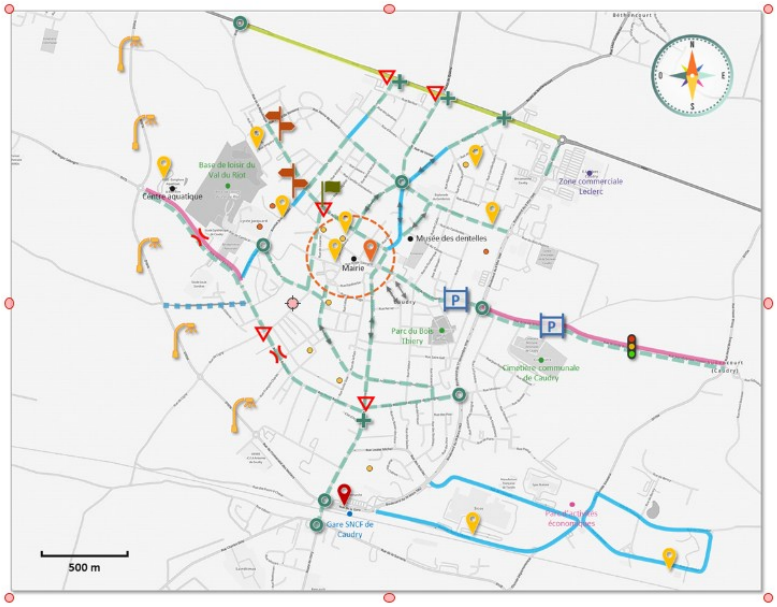
Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Retour des usagers sur la sécurisation et les facilités de déplacements cyclables apportées par les nouveaux aménagements cyclables. Il peut aussi y avoir à la marge une évaluation sur de nouveaux aménagements piétonniers.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action s'inscrit dans le cadre du programme PVD car elle a vocation à grandement contribuer à l'amélioration du cadre de vie en centre-ville (pour rappel premier critère dans le choix d'une commune lors d'un déménagement), elle prend d'ailleurs tout son sens en tandem avec l'action de rénovation de l'habitat ancien du centre-ville, puisque répondant à l'un des axes stratégiques majeurs de la présente convention ORT : faire habiter et vivre le centre-ville. L'impact sera également visible sur les activités commerciales dans le scénario où la place devient effectivement plus fréquentée par les usagers de déplaçant à faible vitesse. L'impact environnemental semble également non-négligeable compte tenu des informations transmises dans le détail de l'opération. Enfin, l'action prend place en QPV, lui octroyant une volonté d'améliorer le quotidien des riverains par le retour de la nature en ville. Elle est à mettre en lien avec la fiche action de l'espace de location de vélos à l'office du tourisme de Caudry (sécurisation des rues de Caudry par l'aménagement pour les cycliste visitant la Ville et ses alentours).
Annexes	<u>Annexe 1 : Carte des préconisations d'aménagements cyclables retenu par la Ville de Caudry (membre commission travaux + COPIL PVD).</u> **<u>Carte récapitulative de toutes les préconisations d'aménagements cyclables retenues au cours de la réunion du 21/11/2024</u>** 

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Annexe 2 : Les propositions d'aménagements cyclables au global ressorties de l'étude « continuités mobilités durables de l'ADU ».

Carte des propositions d'aménagement « vélo »



Aménagements
- Pistes cyclables
- Bandes cyclables
- Marquage au sol
- Chaussidou
- Portion à aménager pour permettre la circulation des cyclistes
- Matérialiser le stationnement
- Damier vélo/piéton
- Chicanes
- Zone 30 du centre-ville
- Sécurisation des giratoires pour les cyclistes
- Sécurisation des carrefours pour les cyclistes
- Prévoir de l'éclairage public pour plus de sécurité
- Feu vert-récompense

Jalonner et signaler
- Signaler le double sens de circulation cyclable possible
- Panneau de signalisation vers itinéraire cyclable plus favorable
- Céder le passage autorisé aux feux pour les cyclistes

Développer les services
- Arceaux vélo
- Box vélo
- Consigne collective

Lieux
- Ecoles maternelles / élémentaires
- Collèges / lycées

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

S²LO Petites villes de demain

FICHE ACTION N° 19

Mise en place de boites à livres en libre service

Orientation stratégique	1.5 Favoriser par l'aménagement la fréquentation du parcours marchand en cœur de ville 3.1 Mettre en place une stratégie de marketing territorial axée sur le patrimoine local (terroir, savoir-faire) 2.2 Accompagner la transition écologique de la commune par les usages, les services et la réglementation
Action nom	Mise en place de boites à livres en libre service
Action n°	19
Statut	En cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) Communalité
Description de l'action	Plusieurs enquêtes au sujet des besoins en offre commerciale à Caudry ont montré que les Caudrésiens déplorent l'absence totale de possibilités de se procurer des livres en centre-ville et dans toute la commune au sens plus large. Au total, la carence en commerces sur la thématique culturelle est souvent évoquée par les habitants. La mise en place de boîtes à livres dans le périmètre ORT de Caudry s'inscrit dans un large développement culturel de la Ville. Pour la partie lecture, elle s'accompagnera de l'ambition toujours présente d'attirer un libraire en centre-ville. Il faut noter que la mise en place des boîtes à livres aura des conditions d'élaboration faciles sur les plans logistiques et d'installation. Les boites à livres sont destinées à donner une seconde vie aux livres qui ne sont plus utilisés dans la mesure où ils seront récupérés par d'autres personnes. Elles ont une finalité sociale qui est l'accès à la culture pour tous avec une gratuité pour des produits parfois onéreux pour les ménages aux budgets limités. D'autre part la démarche est écologique car elle permet le réemploi et le partage. Les boîtes à livres Caudrésiennes auront aussi une finalité patrimoniale pour promouvoir l'image de marque locale : réalisées en métal et recouvertes d'une peinture design représentant une œuvre dentellière qui est la spécialité de la ville avec encore aujourd'hui près de 600 salariés embauchés à Caudry dans ce segment de l'industrie textile (lien avec les oeuvres street art portant sur la même thématique). 5 boîtes métalliques seront produites au total par les ateliers municipaux pour réaliser des économies d'échelles, maîtriser les caractéristiques de production, et être en adéquation avec la mise en place à court terme de l'opération. Un premier stock de livres garnira les étagères des boîtes à livres. Les

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	livres de qualité avec de belles éditions et sur des sujets attrayants seront privilégiés. Pour cette première et unique fourniture initiale, les fournisseurs peuvent être les stocks de la bibliothèque municipale, le stock de l'événement « le marathon du livre » de l'office municipal de la culture, Emmaüs, ou les invendus des Furets de Nord Cambrai pour travailler à l'échelle du pays du Cambrésis. Les emplacements retenus pour les 5 boites à livres, tous équipés de système de vidéo-protection sont : - A côté du parking des ateliers culturels, au plus proche du centre névralgique de la culture et des arts à l'échelle municipale une boîte à livres est particulièrement adaptée. Il est aisé d'imaginer une offre de lecture en libre service qui fait écho aux pratiques de l'école de musique municipale, de l'école d'arts plastiques du même lieu ou encore aux nombreuses expositions peintures et photos organisées dans le hall des ateliers culturels. En juxtaposition de ce même parking la boîte à livres peut être utile aux nombreux parents de l'école maternelle Françoise Dolto qui attendent leurs enfants et donc ont du temps pour feuilleter certains ouvrages : son emplacement sera à quelques mètres de l'entrée de l'école Dolto. - A proximité du musée de la dentelle et des broderies sur la place des mantilles ou à proximité de la rue Fernand Beauvillain - A l'entrée du square Stephenson. Il s'agit d'un square avec de nombreux bancs et un boulodrome : un lieu propice à la lecture donc. De plus le square est situé à proximité de la gare routière de Caudry (qui va devenir à moyen terme une gare multimodale CA2C), il bénéficiera donc d'un grand flux de passage régulier. - A l'entrée du lycée Jacquard. Les élèves du lycée Jacquard et le lycée Jean Monnet très proche bénéficieront de ces nombreux livres à disposition pour leurs révisions ou pour le loisir et la culture générale. - Au sein de la base de loisirs du Val de Riot entre les deux étangs prés de l'entrée qui donne sur le passage Niew. La boite à livres à côté du parking des ateliers culturels à l'entrée de l'école Dolto sera instalée en premier. Si au bout de plusieurs semaines le constat est fait que son utilisation est optimale les quatres autres boites à livres suivront aux emplacements déterminés. Ce projet s'intègre directement en cohérence avec les CRTE
Partenaires	Le groupe Papillons Blancs par son atelier Lameka situé à Niergnies (à 2 km de Cambrai) est chargé de la production des boîtes à livres. L'artiste peintre Cécile Dhennain qui a une double activité de commerçante antiquaire et d'artiste peintre réalise les revêtements latéraux en peinture artistique dentellière des cinq boîtes à livres. La production comme la décoration des boîtes à livres seront donc à dimension locale.
Dépenses prévisionnel/définitif	Production de 5 boîtes à livres : 1 068 € TTC X 5 = 5 340 € Revêtement artistique latéral en peinture dentellière = 300 € X 5 = 1 500 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

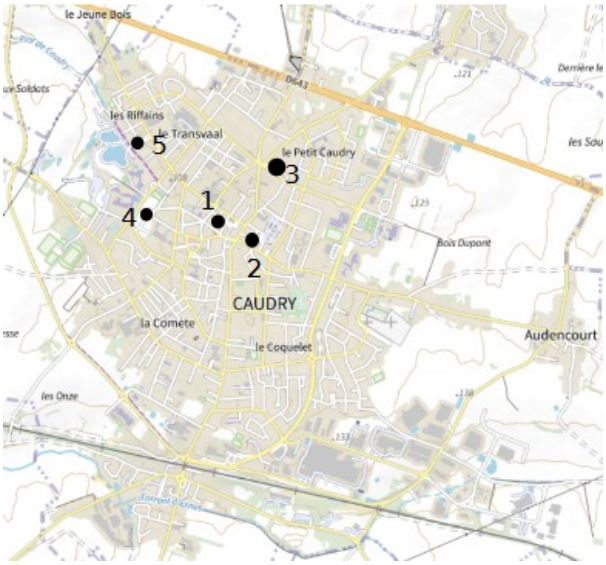
	Coût total de mise en place des boites à livres : 6 840 € TTC Financement intégralement assuré par la Ville de Caudry.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prise en charge de l'intégralité des dépenses par la commune.
Calendrier	Le jury « boites à livres » a voté pour les 5 emplacements dédiés → Avril 2024 Lancement de la production de la première boite à livre en acier noir par le groupe Papillons Blancs à l'atelier Lameka → septembre 2024 Installation de la première boîte à livres à coté du parking des ateliers culturels après mise en peinture artistique → Avril 2025 Lancement de la production des 4 autres boîtes à livres si usage optimal de la première → Mai 2025 Installation des 4 autres boites à livres aux emplacements votés → Septembre 2025 Communication et animation → d'avril 2025 à Septembre 2025
Lien vers d'autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Respect du calendrier prévisionnel Respect des dépenses prévisionnelles (ou différences entre prévues et réelles) Indicateurs de résultats : Degrés d'utilisation des boites à livres : ampleur du turn-over entre les livres collectés et les livres déposés Indicateurs d'impact : Impact de l'action sur l'attractivité de la commune : -Evolution de l'offre dite culturelle en centre-ville -Augmentation des temps moyens de fréquentation du centre-ville et en particulier du cheminement marchand.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action entre dans la logique de multiplier les raisons de se rendre dans le centre-ville que ce soit pour se rapprocher d'une offre de biens et services ou par curiosité à venir observer de nouveau événements promus par la municipalité. En effet, il n'y a jamais eu de boites à livres à Caudry alors que le phénomène est très répandu dans de nombreuses autres villes. Ainsi l'envie de découverte de ce nouvel aménagement sur Caudry peut être forte tout en sachant qu'il y a des chances importantes que beaucoup d'habitants soient déjà familiarisés avec le concept qui existe depuis plus de 20 ans en France et dans le monde. Enfin l'objectif est aussi de conforter le centre-ville de Caudry comme un espace innovant et porteur d'une volonté de faciliter l'accès à la culture pour tous. La gratuité des livres à disposition en libre service dans une commune ou la part de revenus modestes est particulièrement élevée est un message fort dans cette thématique. En définitif, cette action contribuera à améliorer les fonctions de centralité de Caudry, prendra place sur un secteur QPV et se trouvera en parfaite conformité avec les CRTE, le SCOT et le SRADDET.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Annexes

Emplacements des boîtes à livres

1) Boîte à livres Ateliers culturels/école Dolto
2) Boîte à livres Place des Mantilles
3) Boîte à livres square Stephenson
4) Boîte à livres entrée Lycée Jacquard
5) Boîte à livres Base de loisir Val de Riot



Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 20

Création d'un espace de location de vélos au sein de l'office du tourisme de Caudry

Orientation stratégique	3.2 Utiliser le prisme de la culture pour capter les flux touristiques et excursionnistes aujourd'hui hors de l'aire d'attraction de la Ville. 3.3 Mettre en place une stratégie de marketing territoriale axée sur le patrimoine local (terroir, savoir-faire). 3.1 Encourager les modes actifs via les trajets courts via l'aménagement du territoire 3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques (NTIC, slow tourisme).
Action nom	Création d'un espace de location de vélos au sein de l'office du tourisme de Caudry
Action n°	20
Statut	En cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) et l'agence d'attractivité Cambrésis Tourisme qui est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial).
Description de l'action	Il est aujourd'hui fréquent de trouver un service de location de vélos au sein des offices du tourisme des communes françaises. Il y a une réelle pertinence à fusionner tourisme et déplacement cyclables avec système de location (le plus souvent à la journée ou à la demi-journée). Il existe à Caudry un important patrimoine naturel et culturel avec des chemins remarquables. L'objectif, par la proposition de locations de vélos, est de créer une offre de déplacement dédiée à la valorisation de ce patrimoine (Base de loisirs du Val de Riot, parc Bois Thierry, balade urbaine). La location de vélos à l'office du tourisme serait un moyen utile pour développer les trajets touristiques de moyenne distance depuis Caudry. En effet, à titre d'exemples, le village pittoresque de Maroilles (avec le bocage de l'Avesnois autour) n'est situé qu'à 28 km de Caudry, représentant une visite à la journée en vélo. Le mémorial du Soldat Owen à Ors est à 17 km de Caudry (visite faisable en une demi-journée). Le musée Matisse du Cateau-Cambrésis qui a rouvert au public en novembre 2024 n'est situé qu'à 10 km de Caudry. Des supports détaillant des circuits touristiques à vélo seront affichés à l'office du tourisme (affiches ou vitrophanie) avec les

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	chemins à privilégier pour accéder aux différents sites touristiques en vélo électrique ou classique. La réalisation technique de ces supports pourra être faite avec le concours du service communication et du service lettrage/impression de la Ville de Caudry. La gestion de l'espace de location de vélos, sera faite en régie par l'Office Cambrésis Tourisme qui a déjà la gestion de l'activité de l'office du tourisme de Caudry. L'embauche d'un emploi saisonnier (par exemple en service civique) pourra être envisagée entre fin avril et début octobre. Il est envisagé un parc de 12 vélos dont 6 vélos électriques pour adultes, 4 vélos électriques pour enfants, un vélo simple pour adultes et un vélo simple pour enfant. Un casque et des équipements (système de recharge des vélos électriques, antivols intégrés…) seront fournis à chaque location. <u>Périodes d'ouverture</u> : La location de vélos à l'office du tourisme de Caudry sera proposée uniquement entre le dernier week-end d'avril et le premier week-end d'octobre. Le reste du temps les vélos seront stockés dans un local municipal pré-déterminé. Un élargissement des horaires d'ouverture de l'office sur cette période pourra être envisagé. L'agence d'attractivité du Cambrésis étant ouverte à ce sujet. Le projet a été validé par la commune et l'agence d'attractivité du Cambrésis lors de la réunion dédiée le 11/03/2025. La prochaine action à entreprendre est la réalisation d'un dossier de demande de subvention Leader (plus de détails en partie plan de financement prévisionnel/définitif de cette fiche action).
Partenaires	Agence d'attractivité du Cambrésis, CA2C.
Dépenses prévisionnel/définitif	6 vélos électriques adultes : 15 000 € 4 vélos électriques enfants : 8 000 € 1 vélo classique adulte : 500 € 1 vélo classique enfant : 300 € Une station de gonflage : 900 € Une station de recharge électrique à vélos : 2 000 € Supports de communication (kakémono, affichage suggestion circuits vélos avec temps de parcours…) : 400 € 12 casques de vélo : 360 € 12 anti-vol : 120 € Budget total espace location vélos : 27 580 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Une demande de subvention Leader à hauteur de 80 % va être sollicitée. Le reste à charge (20 %) sera financé à la fois par le Ville de Caudry et

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	par la taxe de séjour perçue par la CA2C (une opportunité mise en avant par l'agence d'attractivité). L'enveloppe du dossier de demande recouvrera aussi des éléments du projet de balade urbaine (panneaux de signalétique touristique numérique). Autre financement possible, à approfondir : -Département du Nord Les recettes de la location de vélos seront déterminés en temps utile avec une tarification adaptée par l'agence d'attractivité du Cambrésis.
Calendrier	Février 2025 : réunion avec Mme la Vice-Présidente au tourisme et à la ruralité de la CA2C Mars 2025 : réunion avec Cambrésis-Tourisme Avril – Mai 2025 : rédaction du dossier de subventionnement Leader second semestre 2025 : dépôt du dossier de subventionnement leader auprès du GAL (Groupe d'action local) du Pays du Cambrésis. Premier semestre 2026 : en fonction de la réponse de la commission de financement des projets leader commande des vélos, des équipements inhérents et des modules de signalétique touristique (physiques et numériques). Mai 2026 : lancement d'une première saison de location de vélos à l'office du tourisme de Caudry pour une période de 5 mois (et installation des modules de signalétique touristique) ;
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Respect du calendrier prévisionnel Respect des dépenses prévisionnelles (différence entre prévues et réelles) Lieu de provenance des touristes louant un vélo. Circuits les plus empruntés avec une location de vélo. Indicateurs de résultats : nombre de réservations par type de vélos par saison de location touristique à l'office du tourisme. Développement de la pratique du vélo à Caudry et dans le Cambrésis Indicateurs d'impact : Impact de l'action sur l'attractivité de la commune : -Evolution de la part de touristes sur la commune -Augmentation de la fréquentation des sites culturels et naturels du Cambrésis.
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette fiche action en espace de location vélo à l'office du tourisme est à connecter avec la fiche action de développement des continuités cyclables à Caudry. En effet à l'occasion d'un grand

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	travail d'ateliers et de comités techniques d'arbitrage les élus et agents de la Ville de Caudry ont dégagé (avec l'aide du bureau d'études ADU) un budget 2026 en nouveaux aménagements cyclables à Caudry. Ces derniers sont destinés aussi bien à améliorer la sécurité routière qu'à favoriser des circuits vélos continus dans la Ville. Il existe par ailleurs actuellement un projet à compétence CA2C pour créer une piste cyclable sur une portion de 400 mètres de la RD 643 qui arriverait en continuité du contournement cyclable de Caudry. Plus de détails présents sur la fiche action dédiée à l'aménagement de continuités cyclables. Ainsi l'espace location de vélos dans l'office du tourisme arrivera juste après un réel effort local pour favoriser opérationnellement les mobilités cyclables sur la voirie à Caudry et à l'échelle de la CA2C.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 21

Recrutement d'un guide conférencier pour la réalisation de visites guidées du patrimoine historique de Caudry

Orientation stratégique	2.1 Encourager les modes actifs et la valorisation des espaces publics via l'aménagement du territoire pour des trajets facilités 3.3 Mettre en place une stratégie de marketing territoriale axée sur le patrimoine local (terroir, savoir-faire).
Action nom	Recrutement d'un guide conférencier pour la réalisation de visites guidées du patrimoine historique de Caudry
Action n°	21
Statut	En cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) et l'agence d'attractivité Cambrésis Tourisme qui est un EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial).
Description de l'action	La Ville de Caudry possède un patrimoine historique très riche principalement lié à l'histoire locale de l'industrie de la dentelle mais qui pourrait être davantage mis en valeur. La majorité des bâtiments de Caudry qui ont un lien fort avec le développement de la dentelle ont été construits à la fin du XIXème siècle ou au début du XXème siècle. En particulier il existe certaines constructions qui avaient une fonction bien précise dans l'histoire de la dentelle caudrésienne mais dont il est très peu fait mention (dans la presse locale, dans le bulletin municipal et aussi avec un faible degré de connaissance de l'histoire de ces lieux en question par les Caudrésiens). On peut par exemple citer l'ancienne usine Transvaal bâtie en 1895 aux proportions impressionnantes (qui fait l'objet actuellement d'un projet de requalification en tiers-lieu productif), la commission exportation de 1898 qui servait de showroom d'expostion aux achteurs américains avec une prestation de transport de la dentelle et l'entreprise de taxi Dietiker qui convoyait les acheteurs de dentelle américains de fabrique en fabrique avec roue sculptée art nouveau sur fronton (ce chef d'entreprise était aussi consul des Etats-Unis). Ces trois lieux historiques seront des étapes piliers intangibles de la visite guidée par les atouts qu'ils concentrent. Ce dernier viendra enrichir davantage l'animation des visites par ses recherches, ses échanges avec le musée de la dentelle et l'association Caudry d'hier et d'aujourd'hui (association de mémoire locale). Le parcours de la visite guidée (et ses étapes) est déjà déterminé par l'ingénierie Petites Villes de Demain (travail d'interview d'élus, d'échanges avec Cambrésis Tourisme, de succinctes recherches documentaire historique…) : parcours et étapes des visites guidées en annexe. Le parcours de visite guidée intègre aussi des étapes du patrimoine contemporain de la Ville de Caudry comme les œuvres de street encore en cours en 2025. Pour

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	compléter la thématique dentelle très présente sur le parcours déjà évoquée, les usines de dentelle Sophie Halette (lieu de tournage récent de la série télévisée « Meurtre en dentelle ») et Solstiss seront aussi des points d'étapes. La basilique Sainte Maxellende est aussi une étape importante avec l'histoire du martyre subi par Sainte Maxellende. Le parcours de visite guidée se termine au Musée de la Dentelle et des broderies de Caudry. Ainsi la sélection de ce point d'arrivée permettra de massifier les entrées au musée sur des week-end ciblés (des périodes propices aux vacances, aux déplacements à échelle régionale ou nationale, à la visite de Caudry).
Partenaires	Les acteurs à mobiliser sont Cambrésis Tourisme en premier lieu. Un travail de recherche documentaire sera aussi à réaliser avec l'association « Caudry d'hier et d'aujourd'hui » et les archives du musée de la dentelle. Ce travail de concertation sera essentiellement assuré par le guide-conférencier qui sera recruté. Les numéros du périodique Dialogue seront aussi à sa disposition. Le chef de projet Petites Villes de Demain pourra assister au besoin à certaines réunions de travail entre le guide conférencier et ses interlocuteurs (par exemple sur la première réunion introductive). Projet validé par la commune, à évoquer aux parties prenantes citées ci-haut. La prochaine action à entreprendre est d'évoquer les moyens mis en œuvres et les conditions d'implantation lors de la réunion avec Mme la Directrice de Cambrésis Tourisme le 11 mars 2025. Les fonds à mobiliser proviendront de Cambrésis-Tourisme.
Dépenses prévisionnel/définitif	L'investissement financier a été estimé et décomposé de la manière suivante : - 3 journées complètes en visites guidées par le guide conférencier : 720 € - 4 demi-journées de travail documentaire à propos des étapes du parcours de visite guidée (archives, interview...) pour que le guide conférencier construise son script : 460 € Coût total par an d'un guide conférencier : 1 180 €. (chiffrage estimatif à afiner)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Les recettes (visites guidées payantes ou non ?) restent à déterminer avec l'expertise de Cambrésis – Tourisme sur ce sujet.
Calendrier	Les trois journées de visites guidées de Caudry se feront lors de la fête de la dentelle de Caudry (en juillet), pour les journées du patrimoine (3éme week-end de septembre : visites guidées le samedi et le dimanche) et une dernière journée pendant une période de jours féviers (en mai ou juin). Pour l'année 2025 : l'idéal serait de pouvoir recruter un guide conférencier de manière à ce qu'il fasse ses premières visites au parcours proposé pour les journées du patrimoine de septembre. <u>11 mars 2025 :</u> réunion avec Delphine Jouvenet de Cambrésis Tourisme, Anne-Sophie Méry Duez, adjointe au Maire de Caudry déléguée à la culture, à la valorisation du patrimoine historique et des productions industrielles locales, Fanny Deboudt DGS à la Ville de Caudry et Cédric Fontaine, directeur du pôle événementiel et relations extérieurs. <u>Avril – Juin 2025</u> : période dédié au recrutement du guide conférencier

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Eté 2025 : recherche documentaire sur les étapes du parcours du guide conférencier 19 et 20 septembre 2025 : le guide conférencier effectue deux jours de visites guidées pour le samedi et le dimanche des journées du patrimoine. S'il est suffisamment prêt à l'avance, le guide conférencier pourra effectuer une journée de visites guidées lors de la fête de la dentelle.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Respect du calendrier prévisionnel Respect des dépenses prévisionnelles (différence entre prévues et réelles) Indicateurs de résultats : Nombre moyen d'excursionnistes participants aux visites guidées au bout d'une saison estivale (à déterminer s'il faut établir un système de réservation à l'avance à l'office du tourisme). Indicateurs d'impact : Impact de l'action sur l'attractivité de la commune : -Evolution de la part de touristes sur la commune -Augmentation de la fréquentation des sites culturels de Caudry (musée de la dentelle et des broderies, basilique Sainte Maxellende, œuvres street art…).
Conséquence sur la fonction de centralité	Les impacts positifs sur la notion de centralité de la Ville de Caudry sont multiples. A savoir une meilleure connaissance de l'histoire du centre-ville vernaculaire/historique et donc une plus grande volontée partagée pour la préservation du patrimoine Caudrésien. On peut aussi ajouter l'objectif de massification des découvertes et de la diversité des modes de tourisme à Caudry. On peut parler d'une augmentation des offres touristiques à disposition à l'office du tourisme de Caudry. Ici on parle de tourisme culturel et patrimonial. On peut ajouter que la fiche action « création d'un local de location de vélos » également présente en convention ORT apporte quand à elle une offre plutôt orientée « tourisme sportif » et découverte des sites naturels.
Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun	Circuit dédié

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Annexes



A noter une légère modification de ce parcours dernièrement décidée : à partir du point de départ du site Transvaal, la visite guidée passera en angle droit par les rue Leavers et rue de l'égalité pour déboucher directement sur l'usine Sophie Halette au lieu de faire ce chemin par le rue de Bruxelles. L'objectif est de raccourcir la visite de quelques dizaines de mètres en la concentrant sur les axes patrimoniaux essentiels.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FICHE ACTION N° 22

Appui ingénierie projet lieu hybride Transvaal : Mise en place étude de faisabilité et préfiguration terrain extérieur

Orientation stratégique	2.2 Accompagner la transition écologique de la commune par les usages, les services et la réglementation 2.4 Accompagner la transition énergétique et le déploiement des sources d'énergie renouvelables. 3.1 Mettre en place une stratégie de marketing territoriale axée sur le patrimoine local (terroir, savoir faire).
Action nom	Appui ingénierie projet lieu hybride Transvaal : mise en place étude de faisabilité et préfiguration terrain extérieur
Action n°	22
Statut	Validée
Niveau de priorité	Élevée
Maître d'ouvrage	Association Objectif Transvaal
Description de l'action	Le collectif Objectif Transvaal est porté par une association créée en 2022 œuvrant pour l'installation et le développement d'artisans d'art et de créateurs sur le territoire du Cambrésis dans l'optique d'associer leur savoir-faire à la richesse du patrimoine industriel local. Les membres de l'association ont tous un lien professionnel ou personnel avec l'univers du textile ou l'utilisation et la transformation des matériaux. L'objectif est de mettre en exergue le potentiel et les richesses de ce territoire, notamment à travers le prisme du textile : transposer des savoir-faire séculaires à la création et conception contemporaine. Ainsi travailler la transversalité entre artisans d'art et industries pour envisager de nouvelles applications et secteurs de commercialisation. Le site identifié pour le projet de lieu hybride est l'atelier Carpentier Preux, lieu dit le Transvaal construit en 1895 (55 rue de Bruxelles 59 540 Caudry). Il s'agit d'un lieu emblématique, ancien atelier de guipure ayant cessé sa production en 2021, encore entièrement investi de ses machines, habité d'une âme, dégageant une indéniable puissance créative, stimulant l'imagination, la curiosité et la recherche. Au total les activités projetées du futur lieu hybride Transvaal compte : - Un laboratoire d'expérience (aussi appelé fab lab) avec machines de confection textile à disposition des adhérents créateurs. - Une galerie d'art - Une boutique mutualisée avec un espace pour chaque adhérent - Un jardin (notamment avec culture de plantes tinctoriales)

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	destinées à la confection textile sur place en circuit court. - Un bar restaurant spécialisé dans les produits régionaux - Une salle de séminaire - Une ressourcerie textile à disposition des adhérents créateurs - Une salle d'événements - Un atelier d'artisans d'art Un lieu hybride au service des créateurs textile : - Des loyers modérés par rapport aux grandes villes qui se matérialisent par un tarif d'adhésion mensuel. - Une mutualisation des outils et des ressources évitant des investissements souvent onéreux. - Un lieu de représentation et de commercialisation. - Un écosystème qui favorise les échanges et la transversalité des projets. - Un mode de communication national et à l'international (en physique et via les réseaux). - Un lieu patrimonial suscitant la curiosité / marketing client et touristique. - La localisation du lieu à Caudry : 14 km de l'autoroute (A1/ Cambrai), 1h de Lille, 2 h de Paris, 2h de Bruxelles, dispose d'une gare. Un avantage pour les industriels du territoire : - Un lieu de valorisation des produits fabriqués sur le territoire à travers les réalisations des résidents. - La réimplantation de savoir-faire d'exception sur le territoire. - Une force créatrice locale favorisant la rapidité d'expérimentation et le développement de projets. - Une diversité dans les savoir-faire représentés, générant une dynamique dans la production de projets. - Un lieu qualitatif pour organiser des réunions et des rencontres professionnelles. - Une ressourcerie textile pour revaloriser et commercialiser les stocks dormants et anciens. - Un lieu patrimonial emblématique porteur de la singularité de notre territoire auprès d'une clientèle qui recherche plus qu'un produit mais une histoire à communiquer. L'apport de l'ingénierie Petites Villes de Demain : - Le déclenchement d'une étude réalisée dans le cadre d'un marché à bon de commande PVD et donc de ce fait pris en charge à 100% par la Banque des territoires (l'étude commencera au mois de juin 2025). Cette étude inclura une programmation adaptée au portage et un rapport coût/avantage. Dans un deuxième temps, EY procédera à une étude sur le montage juridique selon le scénario choisi. Une sollicitation de l'association « Les jardiniers caudrésiens » et du centre de formation Hortibat afin de procéder au défrichement et à un embellissement paysager.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	L'objectif est une préfiguration du projet Transvaal. A court terme : proposer des résidences d'été (cycle de conférences sur le thème de l'artisanat textile, animations diverses...), de mai à septembre, avec une programmation adaptée pour exploiter rapidement ce potentiel. Programme applicable dés l'été 2025 A plus long terme : un potentiel pour penser des espaces de production, de restitutions et de recherches. Avec par exemple un potager en prévision du restaurant, un jardin tinctorial pour expérimenter les couleurs naturelles et procurer des sources d'inspiration aux créatifs, un jardin libre pour y présenter des œuvres Land art et s'y ressourcer par des ateliers de bien-être. Pour un cadre administratif optimal une convention précaire d'occupation du terrain extérieur du Transvaal a été signée, en mars 2025, par la Présidente de l'association Objectif Trannsvaal et le propriétaire du terrain de 7000 m² en question. L'objectif de l'étude sera de dégager des voies de financement publiques ou privées à la concrétisation du projet Transvaal. Une grande réunion avec de nombreux acteurs publics représentés (service aide aux entreprises de la Région Hauts de France, EPF HDF, Chambre des métiers de l'artisanat, CA2C, associations…) a été organisée le 5/11/2024 en Mairie de Caudry. Cette réunion a été l'occasion de mettre en avant des subventions potentielles à moyen terme pour le financement du projet Transvaal. A titre d'exemple la Région Hauts de France peut être partenaire financeur au titre de sa compétence développement de la formation et de sa compétence développement économique. L'ensemble des acteurs présents à cette réunion se sont accordés sur l'importance de la réalisation d'une étude de faisabilité technique et juridique. Cette dernière va donc pouvoir commencer en juin 2025.
Partenaires	Banque des Territoires Région Hauts-de-France, EPF HDF, CCA, CA2C
Dépenses prévisionnel/définitif	A déterminer (notamment à travers l'étude financée par la banque des territoires).
Plan de financement prévisionnel / définitif	Étude financée à 100 % par la Banque des Territoires Financement possible du projet par la Région.
Calendrier	5/11/2024 : réunion partenaires sur le montage du projet de l'association Objectif Transvaal en Mairie de Caudry Mars 2025 : signature de la convention d'occupation du terrain extérieur Transvaal pour des travaux d'embellissement paysager et une saison culturelle estival. Juin 2025 : lancement de l'étude en marché à bon de commande sur la faisabilité technique et juridique du projet Objectif Transvaal.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Second semestre 2025 : montage des dossiers de subventionnement en vue d'établir le plan de financement de mise en place du lieu hybride Transvaal sur le site de l'ancienne usine avec mise aux normes bâtimentaires à prévoir.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Nombre et ampleur des subventions accordées au projet Transvaal (émanant de partenaires publics ou privés). Indicateurs d'évaluation : - Nombre d'adhérents créateurs textiles au lieu hybride productif Transvaal. - Notoriété locale et internationale du lieu hybride Transvaal une fois le projet concrétisé ainsi que l'ampleur de la fréquentation sur place (clientèle, déplacements professionnels, salle de déminaires, salle d'événements…).
Conséquence sur la fonction de centralité	Le futur lieu hydride Transvaal a vocation à rayonner sur la fréquentation de Caudry et notamment son parcours marchand. En effet les touristes, les professionnels ou les nouveaux artisans créateurs auront à plusieurs occasions l'envie ou le besoin d'aller effectuer d'autres activités (professionnelles ou touristiques) sur l'ensemble du centre-ville de Caudry. On peut, par exemple, évoquer la nécessité de travailler en collaboration avec les usines à dentelles locales, les autres créateurs textile indépendants et les magasins de prêt à porter du centre-ville. Une démarche de collaboration qui peut aussi bien émaner des artisans créateurs adhérents du transvaal que des entreprises qui fréquentent la salle d'événements ou la salle de séminaires.
Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun Annexes	Convention précaire d'occupation du terrain extérieur Transvaal : déjà signée en mars 2025.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 23

Participation de la Ville de Caudry au festival Vidéo Mapping Hauts de France édition 2026

Orientation stratégique	3.1 Mettre en place une stratégie de marketing territoriale axée sur le patrimoine local (terroir, savoir faire). 3.2 Utiliser le prisme de la culture pour capter les flux touristiques et excursionnistes aujourd'hui hors de l'aire d'attraction de la Ville. 3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques
Action nom	Participation de la Ville de Caudry au festival Vidéo Mapping Hauts de France édition 2026.
Action n°	23
Statut	En cours
Niveau de priorité	Moyenne
Maître d'ouvrage	Ville de Caudry
Description de l'action	Le festival Vidéo Mapping Hauts de France se déroule chaque année entre le mois d'avril et le mois d'octobre sur plusieurs sites de la Région Hauts-de-France. Il s'agit de la projection de fresques audiovisuelles sur les façades des principaux monuments des villes-étapes. L'objectif est donc que Caudry devienne une de ces villes-étapes pour une soirée. Il peut être envisagé un thème autour de la dentelle pour ces fresques audio-visuelles projetées. Le fronton de la Mairie de Caudry et la basilique Sainte Maxellende sont des monuments qui se prêtent bien à la projection de fresque en Vidéo Mapping.
Partenaires	La Région Hauts de France est bien entendu le premier partenaire financeur du festival Vidéo Mapping en apportant une subvention à chaque collectivité territoriale organisatrice. Il conviendra néanmoins de trouver d'autres partenaires notamment sous la forme du mécénat privé (entreprises de dentelle, autre entreprise de la zone d'activité de Caudry…) pour compléter le plan de financement. Des premiers contacts ont été pris avec Antoine Masnier,organisateur du festival Vidéo Mapping Hauts de France. Il a pu donner à la Ville de Caudry les renseignements en terme de coût qui figurent ci-dessous.
Dépense prévisionnelle/définitive	Budget technique pour jour/soir de montage/calage + un soir de diffusion = 11 000 € Création d'une durée de 8mn diffusable en boucle sur la soirée, et rediffusable à l'avenir à volonté sans nouveau budget : 16 000 € Soit un coût total de 27 000 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Plan de financement prévisionnel / définitif	La Région Hauts de France apporte une subvention à hauteur de 20 % (5 4000 €). Il reste donc 21 600 € à financer. Pour cela une recherche de financement par le mécénat privé (sous la forme du sponsoring) va démarrer en septembre 2025.
Calendrier	Septembre – novembre 2025 : recherche de financeurs en mécénat privé Décembre 2025 : dépôt du dossier de candidature au personnel organisateur du festival Vidéo Mapping Hauts de France pour faire de Caudry une Ville étape.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : -Fonds récupéré à travers la démarche de mécénat. Indicateurs d'évaluation : - Nombre de visiteurs le jour de l'événement du jour de passage du festival Vidéo Mapping à Caudry.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les étapes du festival Vidéo Mapping ont pour habitude d'attirer un public en provenance de lieux très variés de la Région Hauts de France (et bien sûr aussi au-delà). L'événement à Caudry sera donc bien entendu l'occasion pour un large public à échelle essentiellement régionale de découvrir la Ville, de la visiter la journée avant la diffusion du Vidéo Mapping ou d'avoir la volonté projetée de retourner à Caudry visiter les différents monuments (basilique Sainte Maxellende, fresques street art, musée de la dentelle…).

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 24

Installation d'un module à casiers fermiers sur l'espace public

Orientation stratégique	1.5 Favoriser par l'aménagement la fréquentation du parcours marchand du cœur de Ville 3.1 Mettre en place une stratégie de marketing territoriale axée sur le patrimoine local (terroir, savoir-faire).
Action nom	Installation d'un module à casiers fermiers sur l'espace public
Action n°	24
Statut	En cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) CA2C
Description de l'action	L'offre en produits agricoles de circuits courts à forte qualité nutritive (dans un rayon de 30 km maximum autour de Caudry) est assez peu accessible en commercialisation sur la commune de Caudry. Le marché de Caudry qui a lieu le vendredi matin offre bien entendu des produits locaux de qualité mais l'objectif du module à casiers fermiers est de mettre à disposition cette offre en continu 7j/7. Le module à casiers fermiers a pour objectif d'améliorer la qualité de l'offre alimentaire à la vente sur Caudry, mais aussi de valoriser les productions artisanales des paysans du Cambrésis. Un terroir local bien présent sur de nombreuses filières agricoles au sein du territoire du Pays du Cambrésis qui sera valorisé par un marketing territorial mettant en valeur les compétences des agriculteurs à proximité de Caudry. Pour s'assurer d'une réelle activité artisanale de circuit court pour les futurs fermiers qui garniront les cases au moins un de ces deux critères devra obligatoirement être pris en compte par l'opérateur : faire de la vente directe à la ferme et/ou avoir un stand sur au moins un marché extérieur de proximité. Le module à casiers fermiers sera positionné à l'intersection entre la rue Montaigne et l'avenue de la République : endroit stratégique avec un grand parking juxtaposé et un passage important (route départementale Cambrai – Le Cateau Cambrésis à 500 mètres). De plus, beaucoup d'habitations sont situées dans ce secteur et elles sont très éloignées des supermarchés alimentaires (un seul supermarché de hard discount à plus de 20 mn de marche). Un opérateur a été sélectionné pour installer les casiers et réaliser sa fourniture. Un appel à candidature paysan pour le garnissage régulier des casiers et donc la vente des denrées agricoles en circuit court sera fait. Il sera réalisé avec publicité et en prenant en compte des professionnels locaux adaptés à la démarche du projet d'installation du module à casiers

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	fermiers sur l'espace public.
Partenaires	A mobiliser : Région Hauts de France, GAL du Cambrésis,
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût du module à casiers fermiers (fourniture et installation) : 35 950 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention Leader demandée (80 % du montant total) : 28 760 € Reste à charge Ville de Caudry : 7 190 € Les recettes reviendront intégralement aux paysans qui auront été retenus pour garnir les casiers du module de leurs denrées alimentaires en circuit court à la vente.
Calendrier	Actuellement une demande de subvention Leader est en cours Aboutissement avec mise en service prévue à l'automne 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme Leader 2023 – 2027 Pays du Cambrésis
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Bon fonctionnement électronique global du module à casiers fermiers Indicateurs d'évaluation : Niveau des ventes générées chaque mois par le module à casiers fermiers. Diversité des denrées alimentaires proposées
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'attractivité du territoire Densification des flux sur le territoire communal
Autorisations nécessaires	Convention d'occupation du domaine public qui sera à réaliser.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 25

Participation de la Ville de Caudry à l'opération mon Centre-Ville a un incroyable commerce

Orientation stratégique	1.5 Favoriser par l'aménagement la fréquentation du parcours marchand du cœur de Ville
Action nom	Participation de la Ville de Caudry à l'opération mon Centre-Ville a un incroyable commerce
Action n°	25
Statut	En cours
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) CA2C
Description de l'action	Le programme « Mon Centre-Ville a un incroyable commerce » est porté par l'entreprise Incroyable Territoire qui dépend du groupe SOS. Pour les communes Petites Villes de Demain comme Caudry ce programme est pris en charge à 80 % par la banque des territoires et la région Hauts-de-France. Il s'agit d'un programme de redynamisation du commerce en centre-ville qui se déroule en quatres phases : - COPIL de lancement de l'opération avec l'ensemble des partenaires (Région, Banque des Territoires, M.Le Maire de Caudry) qui a eu lieu le 18 avril 2025 à Caudry avec présentation du dispositif par un représentant de l'entreprise Incroyables Territoires. - Réunion partenaire qui s'est tenue le 13 mai 2025 à Caudry. Cette réunion était destinée à présenter le dispositif indispensable à la réussite de ce dernier. L'objectif est de mettre en place des jurys-concours pour évaluer des porteurs de projets au sein de cellules commerciales vacantes en présence des propriétaires de locaux commerciaux vacants, des représentants de la CCI, d'organismes d'insertion par l'emploi, M.Le Maire de Caudry, Mme l'adjointe au commerce, Mme la Présidente de l'office du commerce Caudrésien, des banques, des assurances. L'objectif à l'issue de cet échange sera de constituer un jury et de désigner des coachs qui vont aider les porteurs de projets à définir leurs ambitions d'installation commerçante et d'établir des lots pour les gagnants du concours MCVAIC. -La troisième phase de l'opération MCVAIC est celle de la conférence de presse. Elle sera destinée à inviter les porteurs de projets qui souhaiteront se positionner sur l'opération Mon Centre-Ville a un incroyable commerce et éventuellement d'autres bailleurs de locaux commerciaux vacants. -Enfin dernière phase : le marathon jury-concours de 36h qui se tiendra les 19 et 20 septembre à Caudry sur la Place du Général de Gaulle.
Partenaires	Banque des Territoires

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Région Hauts-de-France
Dépenses prévisionnel/définitif	24 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention de la banque des territoires du fait du statut Petites Villes de Demain de la commune de Caudry : 9 600 € (40%) Subvention du Conseil Régional Hauts de France du fait du statut Petites Villes de Demain de la commune de Caudry: 9 600 € (40%) Reste à charge pour la Ville de Caudry : 4 800 € (20%)
Calendrier	Réunion de lancement et réunion partenaires déjà réalisées. Il reste à tenir faire la conférence de presse en juin 2025 et le marathon Jury-concours se tiendra les 19 et 20 septembre 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, SCOT, SRADDET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : Nombre de partenaires, de bailleurs de locaux commerciaux vacants, de porteurs de projets présents aux différentes réunions et participant au marathon MCVAIC (comme jury ou comme porteur de projet candidat). Indicateurs d'évaluation : Nombre de commerces ouverts issues du marathon MCVAIC des 19 et 20 septembre 2025. Nombre de commerces encore ouverts 3 ans après le marathon MCVAIC des 19 et 20 septembre 2025.
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'attractivité du territoire Densification des flux sur le territoire communal

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FICHE ACTION N° 26

Création d'une application pour mettre à la connaissance des consommateurs de Caudry les événements commerciaux et culturels locaux

Orientation stratégique	1.5 Favoriser par l'aménagement la fréquentation du parcours marchand en cœur de ville 3.2 Utiliser le prisme de la culture pour capter les flux touristiques et excursionnistes aujourd'hui hors de l'aire d'attraction de la Ville. 3.4 Proposer une offre touristique adaptée aux nouvelles pratiques (NTIC, slow tourisme).
Action nom	Création d'une application pour mettre à la connaissance des consommateurs de Caudry les événements commerciaux et culturels locaux
Action n°	26
Statut	Validée
Niveau de priorité	Application, logiciel codial gestion chéques cadeaux, 4 jeux numérique avec la société Baludique
Maître d'ouvrage	Ville de Caudry
Description de l'action	L'action comprend : - Le déploiement en libre accès pour les consommateurs Caudrésiens d'une application Boutic répertoriant l'ensemble des événements commerciaux localement (show room, promotions temporaires, salons…) ainsi que les événements culturels (spectacle, cinéma, expositions artistiques…). - La mise en place d'un logiciel automatisé de gestion des chéques cadeau. - 4 jeux numériques en lien avec les commerçants.
Partenaires	La région Hauts de France est partenaire de cette action à destination des commerçants par son programme Centre – Ville – Centre – Bourg : elle apporte une subvention de 5 389,65 € pour l'ensemble de l'action.
Dépense prévisionnelle/définitive	Budget technique pour jour/soir de montage/calage + un soir de diffusion = 10 779,30 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	La Région Hauts de France apporte une subvention à hauteur de 50 % : 5 389,65 €).

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Autofinancement Ville de Caudry : 5 389,65 €.
Calendrier	Déploiement de l'application boutic au second semestre 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : - Respect des délais de mise en application. Indicateurs d'évaluation : - Nombre d'utilisateurs de l'application Boutic
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à augmenter la fréquentation des commerces du cheminement marchand du centre – ville ainsi que celle des événements culturels à Caudry.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FICHE ACTION N° 27

Étude des potentialités de mutabilité du foncier résidentiel et commercant vacant

Orientation stratégique	1.3 Adopter une politique d'acquisition rénovation pour les logements situés aux étages des cellules commerciales du centre-ville afin de favoriser leur remise sur le marché 1.4 Inciter les investissements immobiliers à but de rénovation et de création de logements et d'activités au sein du périmètre ORT par des outils juridiques, financiers, fiscaux et financiers avantageux 1.5 Favoriser par l'aménagement la fréquentation du parcours marchand en cœur de ville
Action nom	Étude des potentialités de mutabilité du foncier résidentiel et commerçant vacant
Action n°	27
Statut	Validée
Niveau de priorité	Haute
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) CA2C
Description de l'action	Le taux de vacance résidentiel à Caudry est le suivant : une première analyse de 2023 le porte à 7 % du parc résidentiel total, celui de la vacance des locaux commerciaux est aussi important. Il existe plusieurs solutions de lutte contre la vacance résidentielle et commerciale. L'une des principales est liée à la maîtrise publique du foncier. L'exercice du droit de préemption urbain par une collectivité territoriale en est l'outil majeur. On peut aussi citer la procédure en DUP, l'outil bien vacant sans maître, remembrement, mobilisation du périmètre de sauvegarde de Caudry ou encore l'Opération de Restauration Immobilière qui est souvent liée aux OPAH-RU. L'objet de l'étude menée par l'ADU sera d'établir des typologies multiples pour permettre aux élus de la Ville d'estimer le degré de difficulté (ou de facilité) à mener une démarche de maîtrise publique d'un bien vacant en vue de son recyclage vers une affectation précise (les possibilités multiples sont détaillées plus bas). L'ADU va d'abord, sous la supervision du chef de projet PVD, établir 4 notations sur 5 des emprises foncières vacantes (valeur immobilière, besoin de travaux, étiquette énergétique, type de propriétaire). La note sur 20 qui en résultera donnera une idée du degré de difficulté (ou de facilité) à déclencher une démarche de maîtrise publique du bien vacant en question. Le rendu de cette notation en 4 critères se fera en version tableur et en version cartographique. La présentation des résultats de l'étude aura lieu au mois de septembre 2025 avec notamment la présentation des préconisations induites (les principaux outils de mutabilité du foncier vacant adapté à chaque emprise foncière concernée, un phasage de la stratégie de préemption

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	urbaine, les meilleures destinations en recyclage foncier/aménagement urbain post-vacance…). L'analyse portera sur des statistiques à partir des notations établies mais aussi sur des données architecturales propres aux bâtiments sondés (l'architecte de l'ADU participe à l'étude potentialités mutabilité foncier bâti vacant). En terme de vacance résidentielle, un des principaux enjeux est l'objectif de mettre en avant des marges de manœuvre pour toujours améliorer le confort résidentiel des Caudrésiens. On peut citer l'exemple des opérations en acquis/amélioré des surfaces vacantes dégradées rachetées par des bailleurs sociaux pour une démolition suivie d'une reconstruction avec amélioration notable des normes d'habitabilité. Notons qu'il y a actuellement 700 demandes de logement social en cours à Caudry : un chiffre très important. Concernant la vacance commerciale il sera réalisé une short-list des emprises à forte potentialité de reconversion commerciale (la maîtrise publique n'étant pas le seul outil mobilisable). Les critères pour cette sélection dépendront de la notation mais aussi des caractéristiques architecturales des biens vacants commerciaux, de leur emplacement dans la Ville qui détermine notamment la potentialité en fréquentation de clientèle.
Partenaires	L'étude ne sera menée que par l'ADU en maîtrise d'œuvre
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement en propre par la Ville de Caudry.
Calendrier	Septembre 2024 – Mai 2025 : réalisation de l'étude en notation 4 critères du foncier vacant résidentiel et commerçant. Juin – Août 2025 : rédaction du document final d'étude en livrable avec préconisations Septembre 2025 : séance de présentation à l'ensemble du conseil municipal de Caudry du résultat de l'étude et restitution de la version écrite à la Ville.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, SCOT, SRADDET
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : -Pertinence des préconisations de l'étude par rapport au profil résidentiel, urbanistique et commerçant de la Ville de Caudry. Indicateurs d'évaluation : -Nombre d'opérations de mobilisation de maîtrise publique du foncier vacant après étude. -Nombre d'opérations en recyclage foncier de sortie de vacance aprés étude (avec ou sans démarche de maîtrise publique foncière, changements de destinations envisageables).
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation de l'attractivité résidentielle du territoire. Etude vecteur de rénovation urbaine à Caudry.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

	Cette étude en mutabilité du foncier peut être un élément de base de travail si un futur bureau d'études est sélectionné pour mener une étude pré-opérationnelle OPAH RU sur le centre de Caudry. Augmentation de l'attractivité commerçante à Caudry.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

FICHE ACTION N° 28

Mise en place d'un cycle de balades thermiques habitat

Orientation stratégique	1.1 Améliorer le parc immobilier privé du centre ancien afin de le rendre plus attractif via un dispositif de l'ANAH 1.2 Adopter une politique incitative de rénovation énergétique vis à vis des acteurs privés (propriétaires, SCI, agences immobilières...)
Action nom	Mise en place d'un cycle de balades thermiques habitat
Action n°	28
Statut	Validée
Niveau de priorité	
Maître d'ouvrage	Ville de Caudry
Description de l'action	Action à réaliser dans le cadre de la phase opérationnelle de la future OPAH RU en projet à Caudry. Il s'agit de déambulation entre habitants volontaires avec un professionnel de la rénovation énergétique pour mettre en relief au moyen d'une caméra thermique les potentielles pistes d'amélioration en rénovation de l'habitat, principalement pour une meilleure isolation des logements (murs, toiture…).
Partenaires	
Dépense prévisionnelle/définitive	Dépense prise en charge dans le cadre de la phase opérationnelle d'une OPAH RU projetée.
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	Attente de l'évolution du déclenchement de l'étude pré-opérationelle OPAH RU puis de sa phase opérationelle pour appliquer ces balades thermiques habitat.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : - Respect des délais de mise en application. Indicateurs d'évaluation : - Nombre de participants aux balades thermiques habitat
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action a vocation à sensibiliser sur la qualité des logements du centre-ville par une incitation aux travaux d'isolation thermique inhérents.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

FICHE ACTION N° 29

Lancement d'une étude pré-opérationelle habitat sur le centre-ville de Caudry

Orientation stratégique	Orientation 1 : L'habitat : rééquilibrage de l'offre en réponses aux nouveaux besoins – amélioration de l'habitat – renforcement de la fonction résidentielle des centre-bourgs
Action nom	Lancement d'une étude pré-opérationelle habitat sur le centre-ville de Caudry.
Action n°	29
Statut	Montage en cours
Niveau de priorité	Haute (16/20)
Maître d'ouvrage	Commune de Caudry (59540) ou CA2C
Description de l'action	Considérant les enjeux de Caudry, lauréate du dispositif PVD sur la thématique de l'habitat, la Ville souhaite faire réaliser une étude approfondie du bâti à destination d'habitation en vue de la mise en place d'un ou plusieurs dispositif(s) de l'ANAH (type OPAH-RU) au sein de son périmètre ORT (en se réservant le droit à une adaptation de celui-ci en cas de besoin). A ce stade l'étude comprendrait plusieurs volets successifs, à savoir : 1) Diagnostic approfondi du bâti des îlots identifiés comme stratégiques 2) Étude de faisabilité, technique, juridique et financière des opérations à mener selon le ou les dispositifs à mettre en place (proposition de scénarios) 3) Aide à la décision quant au dispositif OPAH RU et autres formules existantes et esquisses de montage d'opérations

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

Partenaires	CA2C ANAH Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'ANAH peut financer 50 % du montant HT de l'étude pré-opérationelle et la banque des territoires 25 % (à situation de mai 2025).
Calendrier	Des échanges sont en cours entre la CA2C et la sous-préfecture de Cambrai pour déterminer le maître d'ouvrage qui portera la future OPAH RU de Caudry : Ville de Caudry ou CA2C. Pour chacune des options la voie juridique en terme d'exercice des compétences (compétence OPAH RU rénovation de l'habitat) reste à déterminer.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE, Plan de déplacements du département du Nord, Petites villes de demain, redynamisation centres-villes et centres-bourgs
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi Respect des coûts prévisionnels Indicateurs d'évaluation Orientations déterminées par l'étude pré-opérationelle pour la future phase opérationelle OPAH RU.
Conséquence sur la fonction de centralité	Parc de logement rénové à l'issue d'une éventuelle phase opérationnelle post-étude de 5 ans. Augmentation de l'attractivité résidentielle du centre – ville de Caudry.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

ANNEXE 2
MAQUETTE FINANCIÈRE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL ET INDICATIF

Date de mise à jour : Mai 2025

N° Action	Identité du porteur	Nom de l'action	Statut	Niveau de priorité	Coûts	Engagements financiers										
					Coût total réel ou prévisionnel €HT	Ville	EPCI	Dép.	Région	BDT/CDC	Etat	ANAH	DRAC	DETR	Autres	Etat des fianncements
1	CAUDRY	Création de la balade urbaine caudrésienne	Engagée	Forte	**5 511 €**	5 511 €										Pas de co-financement
2	CAUDRY	Aménagement de la place du Général de Gaulle	En étude préalable	Forte	*à définir*											A définir
3	CAUDRY	Festival Street Art	Engagée	Forte	**60 000 €**	37 467 €			14 917 €		7 616 €					Obtenus
4	CAUDRY	Aménagement d'un jardin sauvage en biodiversité au sein du Bois Thierry	En étude préalable	Forte	**33 128 €**	626 €		*à définir*	*à définir*		26 502 €				6 000 €	En recherche
5	CA2C	Navettes électriques	Engagée	Forte	*à définir*											En recherche
6	CAUDRY	Aménagement des abords du pôle santé	En étude préalable	Forte	*à définir*											Demandés
7	CAUDRY	Implantation d'hébergements insolites au Val de Riot	En étude préalable	Moyenne	*à définir*											Pas de co-financement
8	CAUDRY	Lien cheminements doux	En étude préalable	Forte	**17 448 €**											En recherche
9	CAUDRY	Intégration de la commune de Caudry dans une foncière de redynamisation artisanale et commerciale	Non démarrée	Forte	*à définir*											A définir
10	CAUDRY	Comité de propriétaires	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir
11	CAUDRY	Mettre en place une taxe sur les logements vacants	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir
12	CAUDRY	Adapter les logements aux séniors et au PMR	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir
13	CAUDRY	Inciter au ravalement des façades	Non démarrée	Forte	*à définir*											A définir
14	CAUDRY	Rénover l'habitat ancien acquisition amélioration	Non démarrée	Forte	*à définir*											A définir
15	CAUDRY	Charte graphique réglement publicité	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE

TABLEAU FINANCIER PREVISIONNEL ET INDICATIF

Date de mise à jour : Mai 2025

N° Action	Identité du porteur	Nom de l'action	Statut	Niveau de priorité	Coûts	Engagements financiers										
					Coût total réel ou prévisionnel €HT	Ville	EPCI	Dép.	Région	BDT/CDC	Etat	ANAH	DRAC	DETR	Autres	Etat des fianncements
16	CAUDRY	Retravailler les entrées de villes	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir
17	CAUDRY	Créer un plan trame noire	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir
18	CAUDRY	Agrandissement du musée de la dentelle	En étude préalable	Forte	*à définir*											A définir
19	CAUDRY	Renforcer les actions de sensibilisation	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir
20	CAUDRY	Mise en place de boîtes à livres en libre service	Engagée	Forte	**5 950 €**	5 950 €										Pas de co-financement
21	CAUDRY	Création d'un espace de location de vélos à l'office du tourisme	En étude préalable	Forte	**27 580 €**	5 516 €									22 064 €	En recherche
22	CAUDRY	Recrutement d'un guide conférencier pour la réalisation de visites guidées du patrimoine historique de Caudry	En étude préalable	Forte	*à définir*											A définir
23	CAUDRY	Appui ingénierie projet lieu hybride Transvaal : mise en place étude faisabilité et préfiguration terrain extérieur	En étude préalable	Forte	*à définir*											A définir
24	CAUDRY	Participation de la Ville de Caudry au festival Vidéo Mapping Hauts de France édition 2026	En étude préalable	Moyenne	**27 000 €**				5 400 €						21 600 €	En recherche
25	CAUDRY	Installation d'un module à casiers fermiers en circuits courts	En étude préalable	Forte	**35 950 €**	7 190 €									28 760 €	Demande déposée
26	CAUDRY	Participation de la Ville de Caudry au programme "Mon centre-ville a un incroyable commerce"	Engagée	Forte	**24 000 €**	4 800 €			9 600 €	9 600 €						Obtenus
27	CA2C	Mise en place d'une aire de covoiturage à Caudry	En étude préalable	Forte	*à définir*											En recherche
28	CAUDRY	Création d'une application pour mettre à la connaissance des consommateurs de Caudry les événements commerciaux et culturels locaux	Engagée	Forte	**12 000 €**	6 610 €			5 390 €							En recherche
29	CAUDRY	Etude potentialités de mutabilité du foncier résidentiel et commerciale vacant	Engagée	Forte	**10 000 €**	10 000 €										Obtenus
30	CAUDRY	Mise en place d'un cycle de balades thermiques habitat	Non démarrée	Moyenne	*à définir*											A définir
31	CA2C	Mise en place d'une étude pré-opérationnel OPAH RU pour le centre-ville de Caudry	Non démarrée	Forte	*à définir*	25 % coût total				25% coût HT	50% coût HT					A définir
					258 567 €	**83 670 €**	**- €**	**- €**	**35 306 €**	**9 600 €**	**34 118 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**78 424 €**	

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL100625_Q12**
Objet :	**Avenant à la convention ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) relative au programme Petites Villes de Demain ? Approbation**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-10 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Amenagement du territoire
Identifiant unique :	059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL100625_Q12.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	887.2 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : Annexe_Q12.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20250610-DEL100625_Q12-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	4.6 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 juin 2025 à 14h52min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juin 2025 à 14h53min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 juin 2025 à 14h53min08s	Transmis au MI

Acquittement reçu	20 juin 2025 à 14h53min15s	Reçu par le MI le 2025-06-20